Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 37 (1952)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. LAUSANNE, octobre 1952 N° 10 37e année

Le Messager Raffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

JOUR D'ANNIVERSAIRE

Il y a 50 ans, le 25 septembre 1902, 21 délégués des 10 premières Caisses Raiffeisen du pays fondaient l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

La coopération est inhérente au caractère du peuple suisse et l'émanation de ses forces démocratiques vives. L'esprit d'initiative, de solidarité et d'entraide a sauvé maintes fois le pays aux heures graves de son histoire. C'est également cet antique esprit qui a amené la population rurale à recourir à la coopération pour sortir de l'état de misère dans lequel elle se trouvait à la fin du siècle dernier. En fondant dans sa paroisse de Bichelsee une première coopérative de crédit, le curé Jean-Ev. Traber déclencha au tournant du siècle le mouvement Raiffeisen suisse qui devait considérablement favoriser l'émancipation économique et sociale de la population rurale en lui donnant la maîtrise de son épargne et de son crédit.

Tout comme les individus avaient éprouvé le besoin d'unir leurs forces pour améliorer leurs conditions d'existence, les Caisses Raiffeisen qui venaient de naître sentirent la nécessité de sortir de leur dangereux isolement et de se grouper également pour la défense de leurs intérêts communs. C'est ainsi que, sur l'initiative de l'avisé pionnier Traber, s'est constituée, le 25 septembre 1902, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Cette organisation nationale homogène, avec Caisse centrale autonome et office fiduciaire et de revision professionnelle, devait assurer la prospérité, le développement et la pleine efficacité du mouvement Raiffeisen dans notre pays.

La naissance du raiffeisenisme a été un bienfait pour le peuple et le pays. En résolvant le délicat problème de l'épargne et du crédit rural, en stimulant dans le corps économique et social la vie, la solidarité, l'initiative et l'énergie, en favorisant le libre développement de la personne responsable, de la famille et de la commune autonome, les organisations Raiffeisen ont déjà rendus d'éminents services.

Les manifestations jubilaires qui se dérouleront l'an prochain fourniront l'occasion de mettre en évidence l'activité féconde déployée par le mouvement et les remarquables résultats déjà obtenus.

En ce jour d'anniversaire du 25 septembre, les quelque cent mille coopérateurs qui forment la communauté raiffeiseniste suisse actuelle adresseront une pensée de pieuse reconnaissance aux vaillants pionniers de la première heure qui ont posé les fondements de l'œuvre. Honneur à eux et gloire à Dieu qui les a inspirés et qui a si manifestement béni leur action.

A nous de veiller jalousement sur le trésor qu'ils nous ont transmis en nous employant à rendre toujours plus vivant dans nos communes rurales l'esprit chrétien de solidarité, d'entraide et de concorde qui a nom : l'esprit de Raiffeisen.

Dr G. EUGSTER, conseiller national
Président de l'Union.

L'introduction des Caisses Raiffeisen en Suisse

par Arnold Edelmann, docteur en droit, fondé de pouvoir à l'Union.

Au cours du XIX^e siècle, tous les pays européens connurent un développement économique considérable, découlant de l'apparition du machinisme, ainsi que des progrès techniques et scientifiques.

Ce fut notamment le cas pour la Suisse.

L'entrée en vigueur de la Constitution fédérale de 1848 assura à notre pays une évolution féconde et donna à la vie économique et sociale un essor considérable. L'industrie entra dans une ère de prospérité, dont bénéficièrent aussi les arts et métiers, de même que l'agriculture. Les paysans, qui jusqu'alors vivaient surtout de leurs propres produits, sous l'antique régime de l'économie domestique, commencèrent à produire pour la vente. De leur côté, les artisans se mirent aussi à travailler pour le marché, en créant des magasins, où ils écoulaient leur marchandise. L'industrie florissante, le besoin accentué d'objets manufacturés, les exigences du ravitaillement des villes assuraient un écoulement aisé aux produits de tous genres, développaient l'esprit d'entreprise et créaient une prospérité générale qui ne semblait jamais devoir prendre fin.

Pour l'agriculture, cette prospérité ne fut toutefois pas de longue durée. Le passage de l'économie domestique à l'économie ouverte plaça de plus en plus les paysans sous la dépendance des fluctuations du marché. Le développement des moyens de transports internationaux découlant de l'apparition des chemins de fer et des bateaux à vapeur accentua sur le marché indigène la concurrence de l'étranger, en mesure de produire et de livrer certains produits à bas prix. L'agriculture se trouva bientôt dans une situation extrêmement critique. Le marasme atteignit également le petit commerce et l'artisanat, puis l'industrie. A l'ère de prospérité succéda vers 1880 la période de crise la plus douloureuse qu'ait vécu l'économie suisse.

Le passage du régime de l'économie domestique au système moderne des échanges augmenta considérablement les besoins de capital et de crédit. Afin de lutter contre la concurrence étrangère, les paysans furent contraints de réorganiser leurs entreprises et de réaliser des améliorations techniques. Pour pouvoir se maintenir, les petites exploitations agricoles, qui dominaient dans le pays, durent rationaliser et intensifier la production. Tout cela exigeait des capitaux importants. De leur côté, les artisans qui travaillaient pour la vente sur le marché ressentaient aussi un besoin accru de crédit d'exploitation. L'industrie en plein essor, la construction de fabriques, de lignes de chemins de fer, etc. absorbaient des capitaux considérables. Tous les secteurs de l'économie cherchaient des capitaux et le marché de l'argent était très animé. Pour avoir quelque chance d'obtenir des fonds, il fallait faire miroiter de gros bénéfices et offrir un taux d'intérêt élevé. Les faveurs des capitalistes allaient donc à l'industrie et non à l'agriculture et à l'artisanat. La campagne connut ainsi une dure pénurie de crédit et des plaintes amères s'élevèrent contre ce qu'on dénomma « le scandale des chemins de fer », c'est-à-dire les investissements excessifs dans ces entreprises, même par l'Etat et les communes, au détriment du crédit foncier. L'accroissement des besoins de crédit renchérit considérablement le loyer de l'argent et les paysans et les artisans ruraux durent payer des intérêts à des taux disproportionnés au rendement de leurs exploitations. Indépendamment de cela, la concurrence étrangère provoquait une baisse toujours plus accentuée des prix des produits agricoles. Sous l'effet de ces différents facteurs et d'une série d'années de mauvaises récoltes dans le pays, la situation devint excessivement critique et la population rurale connut la misère noire. Vers 1880, les réalisations forcées et les faillites intervinrent en masse dans le pays. Le découragement était tel chez les agriculteurs et l'avenir tellement sombre, que lors des faillites les domaines agricoles ne trouvaient souvent pas d'acquéreurs, même à des prix dérisoires.

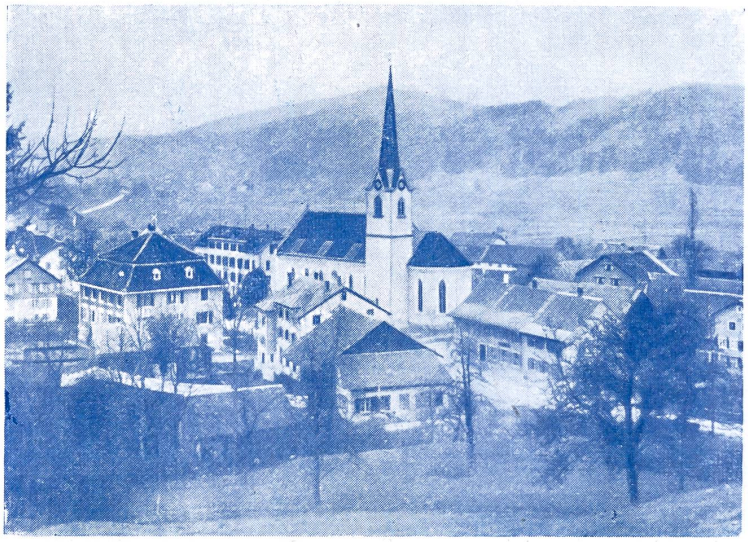

Bichelsee
Le Rutli du mouvement Raiffeisen suisse.

Ces circonstances détournaient toujours plus les prêteurs de l'agriculture et les plaintes des paysans concernant le manque de crédit se firent de plus en plus vives. En 1878 déjà, dans une conférence qu'il fit à l'assemblée des délégués de la Société suisse d'agriculture, le professeur Dr A. Krämer proclamait : « Nous avons des terres mais pas de crédit ! », et, en 1880, lors d'une réunion de la Société cantonale d'agriculture, un chef paysan lucernois lança cette parole : « Nous pourrions tirer des millions de plus du sol suisse si le capital d'exploitation nécessaire était mis à disposition de sa population laborieuse et économe ».

La question du crédit rural devenait ainsi un sujet de discussions publiques dans les cercles dirigeants de l'agriculture et au sein de la population campagnarde. Les suggestions tendant à remé-

dier à l'insuffisance du crédit agricole ne manquaient pas. L'agriculture réclamait surtout une organisation rationnelle et appropriée du crédit d'exploitation. Le Dr A. Krämer, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, l'éminent protagoniste de l'enseignement technique agricole en Suisse, se fit le principal avocat de cette cause. Il préconisa alors vivement la création dans le pays d'un réseau de coopératives de crédit, organisées sur le plan local. « Nous devons nous employer à fond, disait-il, à améliorer les conditions du crédit d'exploitation du paysan, afin d'ouvrir la voie à une économie rurale lucrative et féconde. Pour atteindre ce but, il faut une organisation appropriée, instituer des coopératives locales de crédit ou de prêt, basées sur la responsabilité solidaire des paysans intéressés, en s'inspirant par exemple du système éprouvé de Raiffeisen. » Le professeur Krämer a été un éminent protagoniste des coopératives de crédit Raiffeisen et il a accompli en vue de leur introduction dans notre pays une œuvre méritoire de pionnier.

En 1880, à la demande de la Société des paysans du canton de Lucerne, A. Hofstetter, de Udligenswil, présentait à l'assemblée générale de cette société, un rapport sur : « La coopération et en particulier la fondation de sociétés coopératives de crédit et de consommation pour les paysans ». Il souligna également à cette occasion la nécessité d'une organisation adéquate du crédit agricole et, s'appuyant sur les thèses du professeur Krämer, il conclut que la solution idéale du problème du crédit d'exploitation résidait en l'occurrence dans la fondation de coopératives de crédit selon le système Raiffeisen.

En 1883, Numa Droz, de La Chaux-de-Fonds, alors conseiller fédéral, publia sur la crise agricole une remarquable étude qui fut largement diffusée. Après avoir analysé longuement les causes tant individuelles que législatives et sociales des difficultés de l'agriculture, l'éminent magistrat arrivait à la conclusion que les deux éléments principaux du progrès sont : l'initiative individuelle et l'action coopérative. Pour l'amélioration du crédit personnel, qu'il désignait comme la forme principale du crédit agricole, Numa Droz préconisait la fondation de Caisses Raiffeisen et Schultze Delitsch. « Notre peuple, disait-il, qui a tant d'initiative en général en montre peu sous ce rapport, ce qui est fâcheux. Les Caisses Raiffeisen seraient particulièrement susceptibles de donner des fruits dans ce domaine. L'Etat devrait porter son appui à l'organisation

Les coopératives de crédit d'après le système Raiffeisen donnent à la classe moyenne et laborieuse une force capable de l'affranchir de la haute finance. Elles constituent la semence de la liberté économique et de la prospérité de notre population rurale. C'est une des plus belles découvertes du siècle dernier.

J.-E. TRABER.

du crédit agricole sur cette base. Mais c'est l'initiative individuelle qui doit avoir la plus grande part dans ce travail de régénération. Aucune forme sérieuse n'est possible sans l'initiative individuelle et l'association des intéressés. Les agriculteurs manquent trop souvent de solidarité ; leur défiance naturelle les éloigne des solutions simples qui sont à leur portée ; ils ont besoin d'une impulsion du dehors pour se décider à agir. Si les hommes qui ont à cœur le sort de l'agriculteur se mettent vigoureusement à l'œuvre, s'ils cherchent sans parti pris les réformes possibles, ils verront que la tâche n'est pas insurmontable et ils seront surpris de constater tout le bien que l'on peut faire sans frais, pourvu que les intéressés veuillent bien eux-mêmes secouer leur apathie. » Bien que cette étude eut à l'époque un grand retentissemet, l'appel du grand patriote neuchâtelois ne fut néanmoins pas suivi.

La conférence faite en 1877 par le professeur Krämer à la Société suisse d'agriculture semble avoir soulevé un écho particulier dans le canton de Berne, où eurent lieu les premiers essais de réalisation pratique en Suisse des idées de Raiffeisen de coopération rurale en matière de crédit. Cette action est étroitement liée au nom et à l'activité du conseiller d'Etat E. de Steiger (1836-1908) qui, sous les auspices de la Société suisse d'utilité publique, tenta de lancer ce mouvement en fondant une première Caisse. En été 1885, Ed. de Steiger avait fait un voyage d'étude à Neuwied, où se trouvait la centrale des coopératives de crédit allemande et où F.-G. Raiffeisen exerçait son activité. Enthousiasmé par ce qu'il avait constaté à cette occasion en Allemagne, Ed. de Steiger louait Raiffeisen et son système, qu'il considérait comme une victoire du désintéressement sur l'âpreté au gain, Steiger était convaincu de l'impérieuse nécessité de doter la population rurale de semblables coopératives de crédit. Il élabora un projet de statuts pour ces associations et institua des primes pour encourager leur fondation. Sur son instigation directe, se créa alors en automne 1886, à Schosshalde près Berne, la première Caisse suisse de prêts et de crédits selon le système Raiffeisen. Deux fondations semblables suivirent en 1887 à Zimmerwald et en 1888 à Gurzelen. Ces trois Caisses ne devaient malheureusement pas subsister longtemps comme institution Raiffeisen. Edmond de Steiger a été ainsi un éminent pionnier de l'introduction des Caisses Raiffeisen dans notre pays. Si ses initiatives et ses efforts n'eurent pas un succès durable, il s'est acquis néanmoins l'immense mérite d'avoir jeté les premiers jalons en passant de la théorie à la pratique.

Ayant acquis droit de cité en Suisse, les idées de Raiffeisen ne devaient plus perdre cette qualité. Elles se manifestèrent de nouveau, ici et là, en diverses occasions et circonstances, durant les années 1890 à 1900.

En 1894, un ami du conseiller d'Etat de Steiger, le Dr C. Muhlemann, ancien statisticien cantonal bernois, qui avait également séjourné en Allemagne où il avait étudié le système Raiffeisen, publia une série d'articles dans le journal agricole du canton de Berne, réclamant avec véhémence la fondation de coopératives de crédit Raiffeisen en vue d'améliorer la situation économique et sociale de l'agriculture. Il ne semble pas avoir rencontré beaucoup d'écho.

En 1894, à la demande de la Direction de l'économie publique du canton d'Argovie, Emile Nef, statisticien cantonal, présentait un rapport sur : « La réorganisation du crédit agricole ». Dans ce rapport, largement publié, Nef arrivait à la conclusion que « le crédit d'exploitation agricole ne peut être distribué rationnellement que par une coopérative locale de crédit. Une semblable association, où les membres se contrôlent réciproquement, offre sans contredit la meilleure

Ce qui est le plus désirable, c'est que la Caisse centrale s'affermisse elle-même, c'est-à-dire qu'elle soit soutenue par les sociétés affiliées et, de cette manière, la défense personnelle sera pleinement assurée.

F.-G. RAIFFEISEN.

garantie d'emploi judicieux des fonds prêtés. La création de semblables coopératives permettrait à la population d'assumer efficacement elle-même, sur le plan important du crédit, la défense de ses propres intérêts, ces associations d'entr-aide devenant alors de véritables écoles de désintéressement, de solidarité corporative et communautaire. Les Caisses locales de crédit mutuel qui existent déjà dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, satisfont à ces exigences. »

Une tentative de fonder une Caisse de crédit mutuel selon les principes de Raiffeisen intervint également en 1893, à Kaisten, dans le canton d'Argovie, sur l'instigation de Henri Abt, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture à Brougg. La même année est signalée encore la création d'une Caisse de prêts à Ependes (Fribourg) qui n'eut cependant rien à faire avec le mouvement Raiffeisen subséquent.

L'idée de créer de petites coopératives de crédit fut également agitée à cette époque non seulement dans les milieux paysans, mais encore dans le secteur des arts et métiers. Il fut également question à ces occasions des Caisses de crédit Raiffeisen.

Des revendications concernant l'amélioration des conditions du crédit agricole furent également formulées aux Chambres fédérales et dans les parlements cantonaux.

Il fut notamment question des Caisses Raiffeisen au Grand Conseil vaudois en 1891. Une motion Mottaz et consorts invitait le Conseil d'Etat « à procéder à une enquête sur les conséquences morales, économiques et sociales de l'organisation actuelle du crédit et, cas échéant, d'après le résultat de cette enquête, de présenter au Grand Conseil des propositions dans le sens d'une réorganisation qui soit mieux en rapport avec les besoins, l'intérêt et la prospérité d'un pays agricole ». Cette motion fut étudiée par une commission qui rapporta lors de la session suivante. Le rapporteur, J. Cavat, considéra que « le meilleur moyen de venir en aide à notre agriculture consiste dans la création de syndicats agricoles régulièrement constitués. Rien n'empêcherait ces syndicats de faire la petite banque, de recevoir des fonds à un taux convenu et cas échéant, de pouvoir prêter aux sociétaires... Ce système existe en Allemagne et rend, dit-on, de bons services ». Le rapport mentionne Raiffeisen et ses Caisses de prêts, puis il conclut : « Puisque la chose est pratiquable en Allemagne, elle doit l'être chez nous. Persuadés que cette idée fera son chemin, nous proposons de renvoyer la motion de MM. Mottaz et consorts au Conseil d'Etat pour enquête et rapport ». A la suite de cela, le Conseil d'Etat fit étudier le fonctionnement des Caisses mutuelles de crédit, mais une suite pratique directe ne fut cependant pas donnée à cette motion.

Pour fonder et diriger des Caisses Raiffeisen, il faut du désintéressement, du dévouement à la chose publique, de l'esprit de sacrifice et de la persévérance. Ces organisations ont des débuts modestes, mais bien dirigées et bien conduites, elles se développent, se fortifient et gagnent toujours plus de terrain, car le peuple qui a de telles Caisses sous les yeux et qui peut observer de lui-même leur activité ne peut pas à la longue méconnaître les avantages matériels et moraux qu'elles procurent. Ces caisses offrent à la classe moyenne l'argent à meilleur marché, surtout une fois qu'elles sont devenues fortes, elles facilitent partout l'épargne, elles peuvent sauver beaucoup de petites et faibles existences qui sans cela sombreraient, elles offrent conseils et instruction à leurs membres et préservent du désœuvrement, elles unissent les gens sur le terrain des intérêts communs, développent l'amour désintéressé de la chose publique et, en amassant une fortune collective, elles posent le fondement de la prospérité et de l'indépendance de la classe moyenne.

J.-E. TRABER.

La semence de Raiffeisen, pourtant généreusement répandue, était tombée jusqu'ici sur un terrain pierreux où elle n'avait pu germer. Elle devait enfin trouver un sol fertile, où non seulement elle leva magnifiquement, mais d'où le véritable mouvement Raiffeisen suisse prit son essor. C'est le village de Bichelsee, en Thurgovie. De tempérament courageux et entreprenant, le curé de l'endroit, Jean-Ev. Traber, était soucieux d'améliorer la situation économique, sociale et morale de ses paroissiens. Ayant appris d'un ecclésiastique wurtembergeois de passage en Suisse à connaître les associations coopératives de crédit que Raiffeisen avait créées et répandues en Allemagne, il prit résolument l'initiative de convoquer, le 3 décembre 1899, les citoyens de Bichelsee, pour discuter de la fondation d'une Caisse Raiffeisen. Il élabora des statuts qui furent discutés et approuvés et le 21 décembre déjà la « Caisse de prêts de Bichelsee » était définitivement constituée avec 48 sociétaires.

A peu près à la même époque et tout à fait indépendamment de la fondation de Bichelsee, se constitua également, dans le canton de Soleure, une autre Caisse Raiffeisen viable. Lors de la journée catholique soleuroise, le 10 septembre 1899, un conférencier, le prêtre Rufin Steimer, s'adressant aux assistants au nombre d'environ 2500, lança ce mot d'ordre : « Fondez des Caisses Raiffeisen dans chaque commune rurale, oui, dans chaque village presque inaccessible de la montagne une pareille Caisse devrait être constituée ». Persuadé par ce discours, un participant à ce congrès, Lucas Jeker, de Busserach, fit venir d'Allemagne de la littérature sur la question et réussit, le 15 avril 1900 à fonder également une Caisse Raiffeisen avec 28 membres fondateurs. Cette Caisse ne devait toutefois entrer dans l'Union qu'en 1916.

Ces deux fondations étaient intervenues à la suite d'enseignements puisés directement à la source, dans les organisations Raiffeisen d'Allemagne. En 1901, le curé de Torrenté fondait également la « Caisse rurale de Givisiez (Fribourg) » sur le modèle des Caisses populaires rurales françaises, créées par Louis Durand, l'émule en France de Raiffeisen. On doit admettre que de Torrenté n'avait pas connaissance à ce moment des créations de son confrère Traber en Suisse allemande. Ce n'est en effet que plus tard que de Torrenté écrivit à Traber pour demander l'admission de sa Caisse dans l'Union Raiffeisen suisse.

La création de la Caisse de Bichelsee eut un grand retentissement. L'attention de plus en plus grande portée aux Caisses Raiffeisen engagea le curé Traber à publier, en février 1900, une brochure intitulée : *Courte explication sur les Caisses Raiffeisen.* Cette brochure retint l'attention de la presse qui lui assura une large publicité. De tous côtés, de près et de loin, parvinrent à Bichelsee des questions, des demandes de renseignements, de brochures et de statuts et le curé Traber était sollicité de faire un peu partout des conférences sur les Caisses Raiffeisen. Deux nouvelles Caisses virent déjà le jour en 1900, neuf en 1901 et huit durant les premiers mois de 1902. Grâce au curé Traber, le mouvement Raiffeisen était déclanché en Suisse, les Caisses se multipliaient à vue d'œil et la population rurale pouvait ainsi commencer à jouir des bienfaits de l'entraide coopérative sur le plan important de l'épargne et du crédit.

JEAN EVANGÉLISTE TRABER

promoteur du mouvement Raiffeisen en Suisse

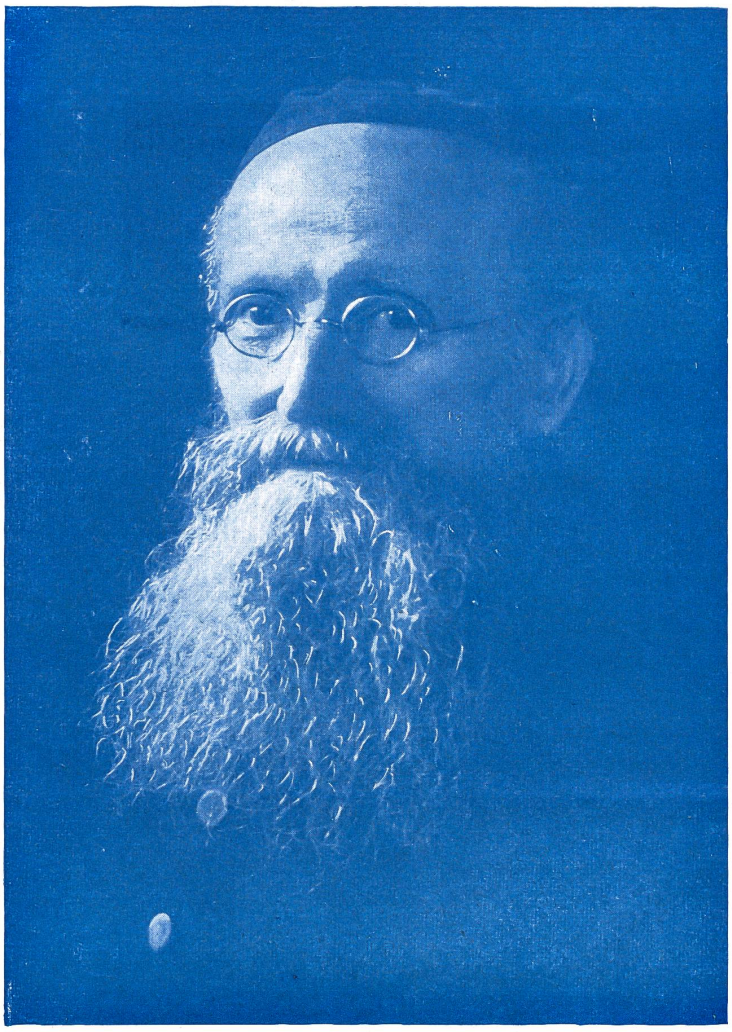

J. Traber

J. Traber, Pfr.

Jean-Evangéliste Traber est né le 24 mars 1854 dans une famille paysanne où, dès les plus jeunes années, la lutte est à l'ordre du jour : lutte contre la misère, lutte contre la mauvaise santé. Le père, petit paysan-menuisier, la mère, les six enfants travaillent d'arrache-pied pour joindre les deux bouts. Le domaine n'est guère étendu, les champs sont petits, le métier de menuisier rapporte peu. Et puis, père et mère toussent. Deux enfants sont morts de la tuberculose à peine âgés de quelques jours. C'est normal à l'époque, mais Jean Traber, tout jeune, emmagasine les impressions, il sent, il vibre..., et tout cela servira à faire de lui le bon samaritain de toutes les causes négligées, le redresseur de toutes les injustices.

A l'école, Jean Traber a la chance de tomber sur un maître distingué, dans la meilleure acception du terme, qui lui donne une bonne instruction primaire. A douze ans, il est placé chez un paysan comme garçon bouvier. Au moment de sa communion l'enfant décide irrésistiblement de devenir prêtre. Rien ne l'arrêtera. Rentré à la maison, il se lève à quatre heures et étudie jusqu'à six heures. Puis menuiserie et travail aux champs, sauf une heure volée tous les jours, après dîner, pour une leçon de latin chez son curé. Sur l'établi, il a en permanence une grammaire latine ouverte. Déclinaisons et conjugaisons s'apprennent à la cadence des coups de rabot et de scie. A 19 ans, Jean Traber entre au collège d'Einsiedeln, qu'il fréquente pendant six ans. Il étudie ensuite la théologie à Wurzbourg, puis se rend à l'Université de Louvain. A 31 ans il est curé de Bichelsee, en Thurgovie. Pendant 40 ans il y travaillera, veillant, priant, stimulant et aidant. Les yeux et les oreilles ouvertes aux signes des temps, Traber sert ses paroissiens dans tous les domaines. Perspicace, il sait comprendre et prendre les jeunes. Il ne les bourre pas de préceptes mais les entraîne. Le dimanche il prêche. La semaine il travaille et lit, rit et pleure, lutte et souffre avec ses paroissiens. Il les voit aux champs, à l'atelier, dans la forêt, à l'écurie, dans la rue, à la fontaine. Partout et toujours il trouve le mot qu'il faut pour interroger, consoler, compatir ou conseiller avec une lucidité inouïe. Son activité est presque impossible à décrire ; il est directeur de chant et de sociétés, éducateur, publiciste et écrivain, conseiller et aide des malades, artisan et architecte. Sa vie toute de labeur, de dévouement s'est terminée le 29 octobre 1930 et aujourd'hui le curé Traber repose à l'ombre de son église de Bichelsee.

Mais la grande œuvre du curé Traber, celle qui l'illustre particulièrement, c'est son œuvre de *promoteur du mouvement Raiffeisen en Suisse.* Au tournant du siècle, la situation des petits paysans et ouvriers est critique. Ils sont trop isolés, trop abandonnés à eux-mêmes pour faire face à leurs problèmes. Il faut encourager l'épargne. Le petit paysan a besoin de crédit pour améliorer le rendement de son exploitation. Où emprunter ? Au village il n'y a pas de banque. En ville il n'est guère connu et l'on s'intéresse ni à lui, ni aux petites sommes en question. En outre, les conditions des banques sont souvent onéreuses. Non, le petit paysan devrait trouver sur place le crédit nécessaire, là où l'on sait ce que vaut son caractère, sa capacité de travail et où l'on pourra surveiller de près l'emploi du crédit accordé. Le salut c'est une Caisse d'épargne et de crédit basée sur la mutualité ! Traber a entendu parler de caisses de ce genre fondées en Allemagne par F. G. Raiffeisen. Déjà en Suisse, ici ou là, on en parle. Traber ne se borne pas à la théorie. Il est un réalisateur. Il met tout en œuvre pour lancer en Suisse non seulement une Caisse, mais les Caisses Raiffeisen. La lutte sera dure. L'égoïsme se dresse farouchement contre cet appel à la solidarité. Mais Traber est un convaincu. Il est tenace. Rien ne l'arrête. Le 21 décembre 1899, il parvient à réaliser son projet avec 48 adhérents. Les débuts sont difficiles mais avec l'ardeur qui le caractérise, Traber écarte tous les obstacles. Sa persévérance est récompensée. L'idée pénètre peu à peu dans les milieux réfractaires. Traber s'emploie alors à faire profiter d'autres villages des bienfaits des Caisses Raiffeisen. En véritable apôtre de la cause dont il a compris

l'importance pour l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale des populations rurales, il parle, écrit, agit. Il est appelé à droite et à gauche. Le mouvement Raiffeisen est déclanché. Des Caisses se fondent dans plusieurs cantons. Traber ne tarde pas à se rendre compte que les Caisses ne peuvent pas vivre isolées. Il sent la nécessité de les grouper en une fédération nationale et en 1902, il fonde l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Les colonnes maîtresses du nouvel édifice sont posées, il ne reste plus qu'à construire, aménager, perfectionner. Cela ne se fait pas sans effort, Traber s'y emploie avec courage et un dévouement admirable. Il trouve des collaborateurs pour l'aider et ensuite pour continuer son œuvre. Et aujourd'hui la Suisse possède un mouvement Raiffeisen prospère de 940 Caisses avec près de 100 000 sociétaires, 400 000 épargnants, 1 milliard de francs de dépôts confiés et 45 millions de francs de réserve.

Mes souvenirs du curé Traber

par Victor Schwaller, Fribourg, ancien président du Conseil du surveillance de l'Union

C'est dans les vieilles et poussiéreuses bouteilles que l'on trouve souvent les meilleurs vins. Certains anciens événements pétillent aussi tout particulièrement dans la coupe dorée des réminiscences. Il m'a été donné, au cours de mon existence, de rencontrer cinq fois le curé Traber. J'ai pu apprécier personnellement, à ces occasions, les dons remarquables de son esprit, ses idées sociales, sa droiture exemplaire, son irrésistible besoin d'action, sa bonté si noble et enfin son détachement tout franciscain. Aussi ai-je gardé de ces rencontres et de la forte personnalité du pionnier du raiffeisenisme suisse une forte impresion et un inoubliable souvenir.

* * *

Je fis la connaissance du curé Traber en 1904, à Alterswil, dans la Singine, où je venais de fonder, avec quelques-uns de mes paroissiens, la première Caisse Raiffeisen du canton de Fribourg. Partis plein d'enthousiasme, nous nous trouvions tout à coup aux prises avec la dure réalité. Le public se tenait sur ses gardes. Nous devions lutter contre les préjugés, les oppositions, les idées fausses. Les moqueries, les insinuations perfides même ne nous étaient pas épargnées. Des pièges nous étaient sournoisement tendus afin de faire sombrer notre entreprise. Nous nous trouvions dans une impasse. La pire difficulté était celle de la trésorerie. La caisse était continuellement vide. Seules, les demandes d'argent affluaient. Que faire? Nous étions soucieux, le doute, le découragement commençaient à nous envahir.

C'est alors que nous eûmes le bonheur d'avoir la visite du curé Traber.

Je le vois encore comme si c'était hier: son corps élancé que moulait la soutane, son visage émacié au large front volontaire qu'entouraient des touffes de cheveux frisés, ses yeux pétillant d'intelligence, son nez fin, sa bouche expressive esquissant volontiers un sourire malicieux. Nous lui fîmes part de nos espoirs et surtout de nos difficultés et de nos appréhensions. Notre caissier notamment avait toute une litanie de questions à lui poser. Après nous avoir tout d'abord écouté avec attention, Traber se pencha sur nos difficultés et nos craintes. Il analysa les questions soulevées à la lumière de son expérience et de son sain optimisme. « Les difficultés que vous rencontrez, dit-il, je les ai toutes vécues... ce sont les douleurs de l'enfantement de toute Caisse Raiffeisen. Tenez bon, surtout ne vous découragez pas. » Ce disant, il puisait dans ses poches profondes des lettres, des articles de journaux, nous démontrant comment il s'employait à vulgariser et à défendre l'idée de Raiffeisen par des conférences, des lettres innombrables et des articles dans les journaux. « L'idée marche, lentement encore peut-être... mais elle marche. Ses adeptes se font toujours plus nombreux. Elle suscite partout des collaborations spontanées. La fondation de nouvelles Caisses est imminente en maints endroits. Voyez notre Caisse de Bichelsee: là comme ailleurs, les uns apportent de l'argent, les autres en emportent. Nous encourageons et favorisons l'épargne en payant un bon intérêt. Nous aidons les économiquement faibles en leur procurant un crédit bien étudié à bon compte. Nous aidons partout où nous pouvons. Beaucoup comptent encore sur nous. Nous devons entraîner les indifférents, les hésitants. Nos Caisses Raiffeisen ont une mission sociale éthique et patriotique à remplir, sous le signe de la solidarité et de l'amour du prochain. Nos détracteurs disent que la présence des banques rend les Caisses Raiffeisen superflues. Les banques sont incapables de satisfaire aux véritables exigences du crédit agricole; comme instituts complémentaires les Caisses Raiffeisen ont une pleine raison d'être. Les paysans doivent prendre conscience de la force que représente pour eux la coopération...»

Ainsi parla le curé Traber. Il fut à cette occasion pour notre Caisse ce qu'il fut pour toutes les autres tant qu'il resta à la tête du mouvement: le sage conseiller, le dynamique animateur, le reviseur compétent, le toujours bienveillant et paternel directeur. Cette première visite fut précieuse pour notre Caisse. Traber dissipa nos craintes, raffermit notre confiance et galvanisa nos énergies. Nous reprîmes la tâche avec un nouvel élan.

Le curé Traber resta encore chez moi une journée entière et nous nous rendîmes ensemble dans le village voisin de Heitenried où une Caisse était en formation. J'appris personnellement à cette occasion beaucoup de choses du curé Traber. Les conseils et les encouragements qu'il me prodigua me furent précieux lors des fondations de Caisses que je devais effectuer par la suite.

* * *

Je devais revoir le curé Traber dans une circonstance pénible, à l'occasion de la tumultueuse assemblée des délégués de l'Union du 5 août 1912. La Caisse centrale, créée en 1902, causa au curé Traber d'innombrables soucis et beaucoup de désillusions. Les banques cantonales et les grandes banques refusant tout crédit, il fallut des prodiges d'ingéniosité pour permettre à la jeune institution de satisfaire à ses obligations. En acceptant les deux postes délicats de directeur et de caissier de cette institution, en plus du travail considérable que lui causait la propagande, l'organisation et la revision des Caisses, le curé Traber avait assumé une tâche qui, les années suivantes, faillit l'écraser.

Alors dans la plénitude de ses forces, doué d'une énergie de fer et de la forte conviction de servir une juste et bonne cause, il tint stoïquement le coup, aidé par sa sœur Véronique qui s'occupait des travaux de bureau. Mais cela ne pouvait durer indéfiniment. En 1906 il fut décidé de confier à une banque la gestion des affaires de la Caisse centrale, afin de décharger le curé de Bichelsee d'une partie du surcroît de travail qui pesait sur ses seules épaules. Le curé Traber devait alors connaître par la suite des jours mauvais, voire même douloureux. Le désir de tout le monde était de posséder une Caisse centrale autonome et forte. Une vive discussion s'engagea à propos de la voie à suivre pour atteindre le plus sûrement ce but. Plusieurs chemins mènent à Rome! Les divergences d'opinions dégénérèrent en un conflit latent entre certaines personnalités marquantes du mouvement, et durant les années 1911 et 1912, l'Union connut une douloureuse période de crise. Indépendamment du Comité de direction, une commission spéciale fut instituée pour étudier la question de la Caisse centrale. Vint l'assemblée des délégués du 5 août 1912, que je fus appelé à présider. Cette séance se termina de façon déconcertante. Avec le tempérament qui le caractérisait, le curé Traber prit nettement position en faveur d'une proposition du comité alors que les membres de la commission instituée défendaient un autre point de vue. Un vif débat s'engagea, auquel certains délégués apportèrent une véritable passion. On attendait avec une impatience à peine contenue le résultat de la votation. L'assemblée se prononça pour la proposition de la commission. Là dessus, le Comité de direction donna sa démission. En

dépit de pressantes instances, le curé Traber refusa catégoriquement une élection dans le nouveau comité. L'assemblée se termina dans la consternation. Vainqueurs et vaincus n'étaient guère glorieux et c'est le cœur gros de soucis qu'ils se disloquèrent. Onze jours plus tard, le nouveau comité appelait aux fonctions d'inspecteur et de comptable M. Joseph Stadelmann, l'actuel directeur de la Caisse centrale, qui devait finalement réaliser le rêve du curé Traber de créer une Caisse centrale autonome et indépendante et conduire l'Union à sa prospérité actuelle.

* * *

Bien que le curé Traber se fut retiré sous sa tente, les ponts entre lui et l'Union n'étaient pas entièrement coupés. Le nouveau gérant, M. Stadelmann, le renseignait à l'occasion sur la marche des affaires et le développement de la Caisse centrale. Ses amis lui restaient fidèles et il était l'objet de la vénération de la famille raiffeiseniste toujours grandissante, qui honorait en lui le très méritant pionnier de la coopération rurale sur le plan de l'épargne et du crédit. On l'invitait à chaque congrès où son absence était toujours vivement regrettée.

Tôt ou tard, la glace devait fondre... Le 26 avril 1925, l'occasion me fut offerte de revoir le curé Traber.

La Caisse de Bichelsee commémorait ce jour-là le 25e anniversaire de sa fondation. Tout le village était en liesse. J'avais été chargé de prononcer le discours de fête. Je célébrais à cette occasion Bichelsee, Rutli du Raiffeisenisme suisse. M'adressant au curé Traber, je lui exprimais ce que nous tenions tous à lui dire depuis des années. Débordant du cœur, mes paroles furent un hommage de vénération et de profonde gratitude. Visiblement ému, le curé Traber parla à son tour. Il rappela les conditions difficiles dans lesquelles il avait commencé. En dépit de toutes les oppositions et des obstacles qu'il rencontra, jamais il n'a perdu courage, persuadé qu'il était que l'œuvre nouvelle réussirait parce qu'elle répondait à un réel besoin du temps et du pays. Puis, haussant la voix, le vénérable pionnier lança ce mot d'ordre : « La Caisse Raiffeisen est une œuvre de charité ; elle doit reposer sur l'amour du prochain et la confiance en Dieu. » Ce fut un jour raiffeiseniste lumineux que ce jubilé de Bichelsee !

* * *

Cette même année 1925 devait également marquer le terme de ce que j'appellerai la séparation de corps entre Traber et le Raiffeisenisme. Le congrès annuel avait lieu à Lucerne. Invité comme de coutume, le vénérable curé ne résista plus au désir de rapprochement et, à notre grande joie, nous annonça qu'il y prendrait part. Je fus chargé d'aller le prendre à la gare. Il n'avait pas beaucoup changé. Malgré ses 71 ans, il était toujours alerte, son esprit pétillant. Ses cheveux frisés de jadis avaient disparu ; en revanche il portait une longue barbe. Lorsqu'il entra dans la salle de l'assemblée, comme un prophète de l'ancien testament, des applaudissements frénétiques l'accueillirent. La joie des raiffeisenistes de voir leur vénérable pionnier revenir au milieu d'eux était délirante. Traber prit la parole dans un profond et religieux silence. Il se déclara aussi heureux que fier des progrès réalisés par l'œuvre qu'il avait créée et qui avait su rester fidèle aux principes fondamentaux. Il égrena ensuite des souvenirs et adressa aux délégués de judicieuses exhortations. Ses dernières paroles furent l'expression d'un vœu: « Conservez fortement l'indépendance totale, l'unité et la neutralité. Restez un seul peuple de frères. »

* * *

Je me rendis encore une fois à Bichelsee, avec le juge cantonal Stadelmann, d'Escholzmatt, qui désirait recueillir de la matière pour la rédaction de la brochure que l'Union désirait publier à l'occasion de son premier jubilé. Le curé Traber nous reçut aimablement dans sa confortable et toujours hospitalière cure. Sa prodigieuse mémoire lui permit d'évoquer les péripéties de toute son activité raiffeiseniste. D'une voix déjà quelque peu brisée, mais qui s'animait parfois jusqu'à devenir frémissante pour souligner certains faits, le vénérable vieillard nous raconta longuement son extraordinaire odyssée. Nous l'écoutions vivement intéressés, pleins d'admiration. J'ai vécu là trois à quatre heures inoubliables. Nous nous séparâmes en nous serrant fortement la main. Je suis revenu plus tard encore à la cure de Bichelsee, mais le curé Traber n'y était plus...

* * *

Je revis pour la dernière fois le curé Traber à Saint-Gall, en 1928, lors de la manifestation du 25e anniversaire de l'Union. Le siège réservé au curé Traber, héros de la fête, était magnifiquement orné de fleurs blanches et rouges. La silhouette fine et droite du vieillard à la barbe longue et ondoyante, portant encore allègrement ses 74 ans, se détachait nettement au milieu des autorités de l'Union et des nombreuses délégations officielles des autorités et des fédérations étrangères. La joie et la satisfaction irradiaient le visage, jeune et frais encore, du grand pionnier raiffeiseniste. Divers orateurs chantèrent successivement les mérites du « père Raiffeisen suisse ». Visiblement émus par tant d'honneur, le curé Traber adressa à la grande communauté jubilaire une allocution dans laquelle il remercia Dieu d'abord, qui lui donna la force nécessaire à l'accomplissement de sa belle mais lourde tâche, puis ses nombreux anciens collaborateurs et tous les ouvriers qui continuent à œuvrer sur le champ raiffeiseniste. Ces ultimes paroles furent écoutées dans un véritable recueillement et les 800 raiffeisenistes présents, venus de la Suisse entière, firent une ovation frénétique à l'illustre pionnier de la cause. Convaincu d'avoir fait œuvre utile pour l'humanité, Traber était heureux. Comme un père qui a toute sa famille harmonieusement réunie autour de lui, il leva la main en signe de bénédiction : « Je vous souhaite bonheur et succès. Pour Dieu et en avant !... »

* * *

Le curé Traber mourut deux ans plus tard. Il repose aujourd'hui à l'ombre de son église. Sur la pierre tombale on lit « bienfaiteur du peuple ». Un monument va être élevé à Bichelsee à la mémoire du pionnier raiffeiseniste suisse. Mais le curé Traber possède déjà le plus grand et le plus beau des monuments dans les organisations qu'il a créées. Son esprit survit dans ses œuvres et dans le cœur de tous les raiffeisenistes suisses.

La fondation de l'Union Raiffeisen suisse

par Henri Serex, sous-directeur

Dès qu'elles eurent commencé leur activité dans le pays, les Caisses Raiffeisen devinrent rapidement populaires. La population rurale ne tarda pas à apprécier les services que rendaient ces institutions qui lui permettaient de traiter sur place ses opérations financières courantes. On recourait cependant surtout à la Caisse pour obtenir des prêts et des crédits. En revanche, les dépôts d'argent n'affluaient souvent que parcimonieusement et lentement. Les Caisses souffraient d'une pénurie chronique de fonds et étaient fréquemment dans l'obligation de solliciter du crédit. Les banques leur refusaient alors impitoyablement leur appui. L'isolement dans lequel se trouvaient les jeunes caisses était pour elles une source continuelle de difficultés et menaçait souvent même leur existence.

Quand, sous l'énergique impulsion du curé Traber et de ses collaborateurs, un certain nombre de Caisses Raiffeisen eurent été fondées, celles-ci éprouvèrent le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts communs et pour créer un propre office de compensation financière. Le curé Traber avait déjà senti la nécessité de cette institution lorsqu'il étudiait l'organisation des Caisses allemandes. F.-G. Raiffeisen n'avait-il pas reconnu aussi dès le commencement la nécessité d'assurer l'avenir de ses Caisses en créant un organe extérieur qui conservât leur unité d'esprit, qui maintînt leur activité dans les limites tracées, qui leur offrît en cas de besoin un appui financier et une aide utile pour la conduite des affaires et qui sauvegardât par là, de la manière la plus efficace, aussi les intérêts des membres de l'association. Traber envisagea donc aussi d'emblée la création d'une organi-

sation adéquate des Caisses Raiffeisen suisses. Les statuts de la Caisse de Bichelsee, dont il fut l'auteur, prévoyaient à l'article 35 l'obligation pour la Caisse de faire partie de toute Fédération que constitueraient les associations du même système et de soumettre sa gestion à la revision de cette fédération. Traber ne semblait cependant pas être encore bien au clair sur la forme à donner à cette fédération. Il se demandait notamment si cette dernière devait embrasser les Caisses de la Suisse entière ou seulement celles d'un canton ou d'une région. Dans la première brochure qu'il publia en 1900, il mentionnait que les Caisses qui se constitueraient devaient toutes avoir en vue une véritable organisation du crédit rural dans son ensemble, cela « en se groupant en de grandes fédérations, avec chacune une Caisse centrale chargée d'opérer la compensation des capitaux entre les Caisses fédérées ». Et dans la conférence qu'il fit à la Société d'utilité publique du canton de Saint-Gall, Traber s'exprime encore au pluriel à ce sujet : « Ces petites Caisses locales doivent ensuite s'unir en des fédérations avec des Caisses centrales qui règlent entre elles la compensation d'argent ».

L'idée d'une Union centrale ne hantait également pas seulement le cerveau du curé Traber. Dans les milieux des Caisses nouvellement fondées et tout spécialement chez leurs promoteurs, on commençait aussi à réclamer cette institution. L'avocat Georges Beck, de Sempach, un adepte fervent du mouvement Raiffeisen naissant, écrivait au curé Traber, le 9 juillet 1901 : « Ne vouliez-vous pas aussi envisager sérieusement la fondation d'un office central pour régulariser les besoins d'argent ? A mon point de vue, la plupart des élans se brisent contre cette difficulté : c'est, pour nous au moins, l'œuf de Colomb ». Le même désir de voir naître une pareille Union centrale se manifeste également dans une lettre que le président d'une Caisse nouvellement fondée écrivait au curé Traber à peu près à la même époque : « Il y a des démarches à faire auprès des comités des Caisses qui existent déjà actuellement en Suisse en vue de les grouper toutes ensemble en une Union générale comme en Allemagne ; en facilitant ainsi les relations des Caisses entre elles et en les fortifiant par un établissement central, on travaillerait dans l'intérêt général et on leur permettrait de prendre de toute façon plus d'extension ».

Entre temps, les Caisses éprouvaient toujours plus de difficultés à obtenir les moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins les plus urgents de crédit de leurs sociétaires. Cette constatation poussa particulièrement le curé Traber à activer la réalisation de son projet de création d'une Centrale Raiffeisen.

Le premier Comité directeur de l'Union
De gauche à droite : Georges Beck, le curé Traber, Leo Brodmann

En collaboration avec l'avocat Georges Beck, Traber étudia les statuts des fédérations étrangères d'Allemagne et d'Autriche, et s'appliqua à résoudre le problème. Après de nombreuses études et discussions, un projet d'Union suisse des Caisses Raiffeisen fut élaboré.

Les 21 Caisses Raiffeisen connues des initiateurs furent alors convoquées par le curé Traber à une assemblée préparatoire de délégués, le 12 juillet 1902, à l'Hôtel « Union », à Lucerne.

15 Caisses se firent représenter par 22 délégués. La séance fut ouverte par le curé Traber. Nous donnons ci-après en traduction littérale, le procès-verbal de cette mémorable assemblée.

Procès verbal de l'assemblée préparatoire de délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Le 12 juin 1902 sont réunis, à l'Hôtel « Union » à Lucerne, les délégués des 21 Caisses de crédit qui existent déjà en Suisse, en vue de préparer les statuts d'une Union suisse des Caisses Raiffeisen.

L'initiative de la chose a été prise par M. le révérend curé Traber, de Bichelsee, le méritant pionnier des Caisses de crédit selon le système Raiffeisen en Suisse, en collaboration avec M. l'avocat Beck, de Sempach.

15 Caisses sont représentées par 22 délégués. 6 autres Caisses invitées se sont fait excuser, plusieurs d'entre elles donnant cependant d'ores et déjà leur adhésion au projet de fédération. La séance est ouverte à 10 h. 30 du matin par l'élection du bureau de l'assemblée qui est composé comme suit : président : M. le curé Traber ; rapporteur : M. l'avocat Beck ; secrétaire : M. le curé Griesser, de Seewen (Soleure) ; scrutateurs : MM. le député Beck (Lucerne) et le curé Good, de Quarten (Saint-Gall).

M. l'avocat Beck introduit la discussion sur le projet de statuts. Il souligne tout d'abord l'importance que l'assemblée de ce jour peut avoir pour l'avenir de la Suisse : en considérant la grandeur et la puissance imposantes qu'a acquises l'Union centrale allemande fondée vers 1860 à Neuwied par 13 Caisses seulement, on peut espérer fermement qu'une institution pareille prendra en Suisse une extension proportionnellement aussi forte. Le projet de statuts présenté à l'assem-

blée a été préparé d'après les modèles des Unions centrales allemandes.

Il convient particulièrement de déterminer la forme juridique à donner à la Caisse centrale. Deux possibilités existent en l'occurrence. D'une part, la forme de la société anonyme qui offrirait plus de souplesse d'action mais ne mettrait pas en évidence l'idée d'unité et de solidarité de l'association, d'autre part, la forme coopérative qui traduirait mieux ces derniers sentiments.

Après trois heures d'une discussion approfondie et largement utilisée du projet soumis, les statuts sont mis au point dans une nouvelle teneur définitive.

Tous les assistants sont convaincus d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir montrera les conséquences heureuses et bénies.

Puis l'assemblée vote les conclusions suivantes :

1. *Les statuts doivent être adoptés définitivement et imprimés tels qu'ils sont sortis des débats.*
2. *Une assemblée constituante doit être convoquée au plus tard en automne pour fonder définitivement l'Union centrale.*
3. *MM. le curé Traber et l'avocat Beck sont chargés de l'exécution de ces décisions ainsi que de faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.*

Levée à deux heures, la séance est suivie d'un repas agrémenté de cordialité qui fournit l'occasion aux délégués, au gré de conversations particulières, de se faire part mutuellement des progrès rapides et prometteurs déjà réalisés par les Caisses dans les communes et de puiser ainsi maint encouragement. Chacun se réjouit du succès de la journée et par acclamation l'assistance décide l'envoi, à l'occasion de l'inauguration du monument à la mémoire de Raiffeisen à Heddsdorf, d'un télégramme exprimant les sentiments de sympathie reconnaissante de l'assemblée envers le noble bourgmestre. Cela en réponse à l'invitation à prendre part à l'inauguration de ce monument qui nous est parvenue de Neuwied.

Seewen/Bichelsee, en juin 1902.
Le secrétaire : Rich. Griesser, curé.
Le président : J. Traber, curé.

Les fondations étaient ainsi posées. Les statuts de la nouvelle fédération étaient établis et l'on pouvait poursuivre la construction de l'Union. Les statuts imprimés furent adressés à toutes les Caisses représentées à Lucerne ainsi qu'aux autres Caisses suisses que l'on connaissait. Toutes purent ainsi décider si elles voulaient s'affilier à l'Union Raiffeien suisse et en devenir membres. Les formalités devant précéder l'assemblée constituante étant toutes remplies, celle-ci fut convoquée pour le 25 septembre 1902, à l'Hôtel « Escher de la Linth » à Zurich. Le procès-verbal donne la relation suivante de cette assemblée qui, comme celle de Lucerne, fut imprégnée d'un bon esprit de solidarité et animée d'un sentiment de joyeuse confiance.

Le seul moyen d'assurer l'avenir des Caisses de crédit mutuel est l'organisation grâce à laquelle les différentes Caisses locales ne demeurent plus isolées et ne sont plus assujetties aux événements accidentels et aux vicissitudes du temps, parce que cette organisation assure, pour ainsi dire, à chacune d'elles une administration continue qui sera transmise à la postérité la plus lointaine.

F.-G. RAIFFEISEN.

Assemblée constitutive à Zurich des Caisses de crédit (système Raiffeisen) en une Union suisse des Caisses Raiffeisen

Convoqués par MM. le curé Traber de Bichelsee et l'avocat Beck de Sempach, 21 délégués de 10 Caisses de crédit suisses sont réunis à l'Hôtel « Escher de la Linth », à Zurich, en assemblée constitutive de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen selon les statuts déjà élaborés.

M. le révérend curé Traber ouvre la séance. Par acclamation il est désigné comme président de l'assemblée. Il donne tout d'abord un aperçu du rapide développement qu'a pris en deux ans en Suisse l'idée des associations de crédit selon le système de Raiffeisen. Des Caisses qui existent actuellement 10 seulement sont représentées à cette assemblée, soit :

Bichelsee	*Einsiedeln*
Seewen	*Quarten*
Sempach	*Niederhelfenschwil*
Ettingen	*Unteriberg*
Waldkirch	*Munster (Lucerne)*

Les autres Caisses se sont fait en partie excuser, les unes pour le motif qu'une Caisse centrale ne répondait pas à un besoin pour elles, les autres se tenant prudemment à l'écart, attendant de voir comment les choses évolueraient. Ces excuses sont le signe évident que la grande idée et l'importance d'une Caisse centrale à base coopérative ne sont pas encore comprises et admises partout.

La Caisse centrale, par ses propres forces, fera toutefois son chemin. Les 21 courageux citoyens qui en posent aujourd'hui la pierre fondamentale en sont absolument convaincus.

Il est procédé ensuite à la liquidation des tractanda suivants :

1. *Le procès-verbal de la première assemble préparatoire de Lucerne est lu et adopté.*
2. *L'assemblée doit se prononcer tout d'abord sur le siège social et le domicile juridique de la Caisse centrale. M. le curé Traber s'offre obligeamment à gérer la Caisse à ses débuts. La Caisse de Bichelsee sera probablement en mesure de répondre aux prestations incombant à l'Union. Le développement futur de cette dernière nous obligera peut-être alors à opérer plus tard son transfert sur une grande place commerciale de Suisse, par exemple à Zurich ou à Bâle.*

   L'offre du curé Traber est acceptée à l'unanimité et avec reconnaissance. Bichelsee sera ainsi provisoirement le siège social et le domicile juridique de l'Union.
3. *Un règlement de caisse de la Caisse de l'Union sera établi ; il est décidé à ce sujet :*
   a) *la Caisse centrale ne percevra pas de commission ; elle paiera 3 ½ % pour les dépôts et prélèvera 4 % pour les prêts aux Caisses affiliées. Cette marge d'intérêt doit lui permettre provisoirement de se suffire à elle-même ;*
   b) *le caissier est autorisé, d'entente avec le comité qui sera nommé, à émettre des obligations nominatives et au porteur ;*
   c) *à l'intention du Conseil de surveillance et d'entente avec ce dernier, le Comité de direction établira un règlement d'administration ;*
   d) *au sujet des revisions, le règlement devra contenir notamment des dispositions*
      aa) *sur le contrôle comptable ;*
      bb) *sur les principes de gestion des Caisses individuelles ; la revision devra déterminer, par exemple, si les condi-*

tions du caissier sont normales et si les dispositions principales des statuts sont observées.

4. *Il est procédé ensuite aux* élections
   a) *du directeur de l'Union ; M. le curé Traber obtient 19 voix et est nommé ;*
   b) *du remplaçant du directeur ; M. l'avocat Beck, Sempach, est élu avec 19 voix ;*
   c) *du secrétaire du Comité de direction ; M. Léo Brodmann, Ettingen, est élu avec 17 voix ;*
   d) *des suppléants ; M. le curé Griesser, Seewen (Soleure) et M. Bättig, maître secondaire, Zell ;*
   e) *du président du Conseil de surveillance ; M. le curé Vettiger, de Niederhelfenschwil (St-Gall) est nommé, bien qu'il ait déclaré formellement ne pas accepter une élection ;*
   f) *des autres membres du Conseil de surveillance ; M. Jean Figi, employé de banque, St-Gall, M. Eugène Walser, gérant, Quarten, M. Holdener, hôtelier, Oberiberg, M. Helfenstein, président de tribunal, Sempach.*
5. *Divers.*
   M. le président propose l'établissement de formulaires uniformes et appropriés de reconnaissance de dette et d'obligation. Il ressort cependant de la discussion que l'édition de formulaires uniformes se heurte à certaines difficultés provoquées par les dispositions légales des différents cantons; c'est ainsi, par exemple, que les droits de timbre se perçoivent dans certains cantons d'après le format et dans d'autres d'après le montant de l'acte.

Pour terminer — l'heure de midi est depuis longtemps passée — M. l'avocat Beck adresse de cordiaux remerciements au premier président Raiffeisen suisse, le très révérend curé Traber ; exprimant le sentiment unanime de tous les assistants, l'orateur attribue au premier directeur de l'Union le mérite incontesté d'avoir accompli une bonne œuvre, d'une valeur inestimable pour la génération actuelle et pour la postérité, en introduisant en Suisse les Caisses locales pour la classe moyenne et en leur donnant maintenant un appui solide et une stabilité durable par le moyen de la Caisse centrale de l'Union.

Comme les Caisses allemandes célèbrent ces jours le souvenir de leur noble fondateur, le père Raiffeisen, par l'érection d'un monument digne de lui, les générations futures loueront leur père Traber avec une reconnaissance aussi sincère et qui sait, lui élèveront peut-être aussi un jour un monument de bronze et de marbre.

Le président déclare modestement ne pas mériter cet hommage et lève la séance en exprimant la joie immense et la satisfaction que lui cause l'œuvre réalisée en ce jour.

La seconde partie de la réunion est constituée par un dîner en commun qui réunit à nouveau tous les délégués. A la fin du repas, l'assemblée approuve unanimement une proposition de M. l'avocat Beck d'informer télégraphiquement la Caisse centrale allemande, respectivement l'Union centrale de Neuwied, de la constitution de ce jour et de lui exprimer les sentiments de vive joie et de reconnaissance que nous éprouvons de l'érection du monument à la mémoire de Raiffeisen.

A une heure déjà avancée de l'après-midi, après un travail sérieusement accompli, les raiffeisenistes suisses se dispersent aux quatre vents des cieux, ayant tous la conscience joyeuse et cette confiance que l'œuvre qui vient de débuter modestement, et dont ils avait délibérément posé les fondements en ce jour, deviendrait bientôt un puissant soutien des classes moyennes en se développant dans les différentes régions de notre patrie suisse et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich et ses vingt et un participants. Dieu le veuille !

Seewen / Bichelsee, septembre 1902.
Le secrétaire : Rich. Griesser, curé.
Le président : J. Traber.

Ce procès-verbal simple et concis relate non seulement les péripéties de la fondation de l'Union, mais exprime encore admirablement les sentiments élevés qui animaient les fondateurs, leur optimisme confiant et leur conviction profonde d'avoir fait œuvre utile pour l'avenir du mouvement Raiffeisen en Suisse et du pays tout entier. Les espoirs nourris alors se sont remarquablement réalisés. La fête qui sera organisée l'an prochain pour commémorer le cinquantenaire de l'Union permettra de relater l'activité déployée et les résultats obtenus par cette dernière au cours de cette première étape de son existence. Cette fête sera également l'occasion de rendre à nouveau un hommage reconnaissant à la mémoire de ces vingt et un valeureux raiffeisenistes de la première heure et tout particulièrement de célébrer les mérites inestimables du curé Traber en élevant un monument en son honneur.

Le but et les principes des Caisses Raiffeisen suisses

par I. EGGER, directeur de l'Office de revision

En fondant ses premières coopératives d'épargne et de crédit, le philanthrope F. G. Raiffeisen énonça différentes règles qui devaient les caractériser. Ces règles constituent ce que l'on appelle communément aujourd'hui les *principes de Raiffeisen.* Ayant fait ses preuves en Allemagne et convenant parfaitement à notre pays, cette doctrine fut également adoptée par le curé Traber lorsqu'il introduisit chez nous le mouvement coopératif de crédit rural. Ainsi, les principes de Raiffeisen inspirent et régissent les quelque 950 Caisses qui forment actuellement l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Le but de la Caisse Raiffeisen est défini dans ses statuts de la manière suivante :

La coopérative a pour but de développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, de promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social de ses sociétaires et de leurs familles, en un mot de servir la communauté villageoise.

L'amour chrétien du prochain et l'entraide sont les deux éléments moteurs de l'activité de la Caisse Raiffeisen qui groupe dans son sein les représentants de toutes les professions : paysans, artisans, commerçants, ouvriers, employés. Par leur sociétariat, tous font acte de foi dans l'idéal et la mission de l'institution. Ils se groupent non seulement pour profiter d'avantages personnels directs, mais encore et surtout pour permettre aux autres membres de la communauté de

bénéficier du fruit de la coopération en matière d'épargne et de crédit, par la mise en pratique de la devise : « L'union fait la force ». Sous le signe de l'entraide coopérative, de la responsabilité personnelle et de l'administration directe, forts et faibles, grands et petits se tendent fraternellement la main, forment une véritable communauté susceptible d'éveiller et de mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol. Le but final de l'association n'est pas uniquement de procurer des avantages matériels. La grande mission de la Caisse Raiffeisen est encore de favoriser le progrès *moral* des sociétaires par le sage développement de leur bien-être temporel. Tout comme les militants d'aujourd'hui, les premiers pionniers du mouvement étaient convaincus que de magnifiques résultats pouvaient être atteints sans appui de l'Etat, sans aide du dehors, par une saine et large volonté d'entraide. La coopération fut d'emblée reconnue comme forme idéale d'association. La Caisse Raiffeisen porte l'idéal coopératif dans le secteur de l'argent et du crédit, ces deux facteurs prépondérants de la lutte économique contemporaine ; elle groupe les forces des populations rurales en vue de leur développement et de leur épanouissement.

Ce programme d'entraide coopérative et de collaboration, but et raison d'être de la Caisse Raiffeisen, trouve son éloquente expression dans les six principes fondamentaux ancrés dans ses statuts, principes sur lesquels nous jugeons opportun de nous étendre quelque peu aujourd'hui.

1. — La Caisse Raiffeisen restreint son activité à un territoire limité, dans la règle, à celui d'une commune.

Le noble but d'élever le niveau spirituel et moral de la population rurale, en améliorant ses conditions matérielles de vie, ne peut être atteint pleinement que dans un cercle restreint, limité à un village ou à une commune. Cette petite cellule, où tout le monde se connaît, où les relations entre hommes et familles ne reposent pas uniquement sur des bases matérielles, empêche la domination de l'esprit mercantile, de l'affairisme. Dans le cadre du village ou de la commune, les sociétaires se sentent vraiment membres d'une même famille ; ce sentiment éveille alors en eux le sens de l'entraide, appelle l'idéal communautaire. Ainsi seulement une Caisse peut exercer pleinement son influence morale et éducative. Le cercle restreint permet une administration aisée, un examen sûr des demandes de prêts et crédits. En effet, dans une commune rurale, la situation économique de chacun est connue ; on sait qui est travailleur, sobre et économe. On est ainsi à même de juger de l'utilité d'un crédit et on peut surveiller l'emploi des fonds. Il est certain que le cercle d'activité restreint met un frein à une expansion trop étendue et écarte le danger de l'universalité en affaires ; il empêche en quelque sorte la Caisse Raiffeisen de devenir une simple banque. Il convient en effet de ne pas oublier que la garantie illimitée des membres ne permet pas de traiter toutes sortes d'affaires, même celles qu'une banque par actions considère comme bonnes ou intéressantes. Lorsque le rayon d'activité est trop étendu, les dirigeants perdent facilement la vue d'ensemble ; la surveillance des débiteurs et des garanties devient malaisée. Le bel esprit familial, coopératif et d'entraide, qui doit animer l'association, a de la peine à s'épanouir et l'application des principes raiffeisenistes se heurte alors à des oppositions et à des difficultés souvent nombreuses. Seul un petit territoire peut être totalement défriché et mis en valeur. Le village ou la commune permet seul le rassemblement de toutes les forces vives, condition indispensable du succès. En matière de coopération, les chiffres ne disent pas tout. L'idéal coopératif se réalise plus facilement dans une petite communauté que dans une grande.

Ces quelques réflexions confirment que Raiffeisen et Traber étaient particulièrement bien inspirés en plaçant ce principe en tête de leur programme d'activité. Des centaines d'exemples montrent que ce principe permet à de toutes petites communautés d'enregistrer de magnifiques résultats.

2. — Les membres répondent solidairement et de façon illimitée des engagements de la Caisse.

En tant que coopérative, la Caisse Raiffeisen n'est pas une société de capitaux, mais une association de personnes. Les membres sont responsables personnellement et solidairement des engagements de la société. Cette forme de responsabilité est l'essence même de la véritable coopération, l'expression tangible de la belle idée sociale de l'aide mutuelle. Le fort aide le plus faible : par sa simple collaboration, il met sa capacité financière au service de la communauté ; en tant que sociétaire, il renforce les assises de la Caisse, accroît ainsi la confiance qui attirera les fonds nécessaires à l'octroi des prêts et crédits. La Caisse Raiffeisen réalise ainsi notre belle devise nationale : un pour tous, tous pour un. Ce principe fondamental est l'expression d'une collaboration coopérative harmonieuse, du véritable esprit d'entraide et d'amour chrétien du prochain. On peut se demander si la responsabilité solidaire illimitée n'est pas un danger, voire un anachronisme. Elle le serait, si la Caisse Raiffeisen n'était pas pourvue des soupapes de sûreté que constituent ses autres principes fondamentaux, notamment les prescriptions concernant l'utilisation des fonds, etc. L'expérience a prouvé que les dirigeants des Caisses sont bien conscients de la portée de cette responsabilité qui les incite justement à faire preuve de prudence et de circonspection lors de l'octroi des prêts et crédits. Depuis 50 ans que les Caisses Raiffeisen existent en Suisse, jamais encore un sociétaire d'une Caisse affiliée à l'Union n'a été appelé à effectuer un versement en vertu de cette responsabilité solidaire personnelle.

3. — L'administration honorifique du Comité de direction et du Conseil de surveillance.

L'administration et la surveillance d'une Caisse Raiffeisen s'exercent à titre honorifique ; seul le caissier est rétribué pour son travail. C'est là sans contredit le principe le plus lumineux, le plus noble du système Raiffeisen. L'administration honorifique est la pierre angulaire sur laquelle reposent en grande partie la considération et la confiance dont le mouvement jouit aujourd'hui dans les cercles les plus étendus de la population. L'abandonner serait donc en quelque sorte saper l'une des colonnes, la plus solide peut-être, de tout l'édifice Raiffeisen. Ici et là des opinions éparses considèrent ce principe comme dépassé par les événements et ne correspondant plus aux conceptions modernes. En dépit de ces opinions, nous y resterons fidèles, car il s'agit là d'un principe de constante actualité, qui ne subira jamais l'outrage des ans. En tout temps, il s'est trouvé — et il se trouvera — des hommes de cœur, soucieux du bien public, qui se font un honneur et un devoir de collaborer à la chose publique et d'y consacrer quelques instants de leurs loisirs, leurs capacités et leurs talents, sans escompter en recevoir un dédommagement quelconque. Servir leur prochain est pour eux la plus belle des récompenses. C'est là le sens profond de ce principe, qui sera toujours respecté, dans les grandes comme dans les petites Caisses.

Le plus petit manquement à ces principes altruistes constitue le premier pas sur la pente fatale où ont glissé de nombreux établissements financiers créés au siècle dernier. La plupart d'entre eux furent fondés dans un but d'utilité publique. Au cours de leur développement, ils se sont peu à peu détournés de leur mission primitive. Un bon nombre ont dis-

paru, d'autres ont sombré ou se sont transformés en sociétés par actions. La première génération — les fondateurs — a respecté les principes ; la seconde génération les a atténués et la troisième les a abandonnés complètement. En reniant le principe de la gratuité des fonctions, les Caisses Raiffeisen tomberaient, elles aussi, dans le matérialisme. L'augmentation des frais généraux qui en résulterait aurait pour conséquence d'anniHiler petit à petit les avantages qu'elles sont actuellement à même d'offrir dans le secteur des taux. Les Caisses perdraient ainsi une bonne part de leur droit à l'existence. Avec sa prescience innée, le curé Traber proclamait en 1912 déjà :

« L'abandon de l'administration gratuite est le commencement de la déchéance d'une Caisse Raiffeisen. »

Ce principe fondamental n'est pas un problème pécuniaire. Il s'agit ici de bien plus. Il y va de la structure, du cachet propre, de l'*esprit* même qui inspire et dirige le mouvement. C'est cet esprit qui a permis les belles réalisations dont le mouvement s'enorgueillit aujourd'hui, réalisations pour lesquelles l'avenir est plein de promesses.

4. — Prêts et crédits aux sociétaires seulement, uniquement moyennant garantie sûre.

Société coopérative par excellence, donc association de personnes, la Caisse Raiffeisen ne prête qu'à ses membres. Ceux-ci doivent être domiciliés dans la circonscription coopérative. La Caisse Raiffeisen ne considère pas uniquement le côté matériel d'une affaire ; elle accorde la primauté à la *personne*. En prêtant de l'argent, elle tient non seulement à placer ses disponibilités, mais à s'associer au destin du débiteur dont elle veut améliorer les conditions d'existence. Sociétaire indéfiniment responsable, le débiteur exerce à l'assemblée générale les mêmes droits que le créancier : il doit de ce fait s'intéresser tout naturellement à la marche de la Caisse. Son sens du devoir et de la responsabilité en est accru. Le principe des prêts uniquement aux sociétaires assure la continuité de la Caisse. Si le sociétariat n'était pas imposé à tout solliciteur de fonds, de nombreux débiteurs ne songeraient pas ou ne prendraient pas la peine de devenir membres. Un nombre restreint de coopérateurs présideraient alors aux destinées de la Caisse et prendraient des décisions importantes, telles que la répartition du fonds de réserve, la revision des statuts, la liquidation éventuelle, etc., le tout sous le seul angle de leurs intérêts personnels. Les débiteurs-membres constituent en quelque sorte une digue protectrice assurant, dans la direction des affaires, l'application scrupuleuse des principes éprouvés de l'institution.

Nous devons nous aider. Toutes les conditions existent pour cela. Tous les moyens et toutes les forces sont mis généreusement à notre disposition. Nous n'avons qu'à les employer. Il n'est nullement nécessaire de chercher une aide étrangère. Ce serait même mal et cela paralyserait nos propres forces personnelles qui doivent être tendues à l'extrême si l'on veut obtenir à coup sûr de meilleures conditions d'existence.

F.-G. RAIFFEISEN.

La structure spéciale de la Caisse Raiffeisen, le souci de la sécurité des déposants ainsi que des droits et intérêts des coopérateurs indéfiniment responsables réclament une administration prudente. C'est pourquoi les prêts et crédits doivent être solidement garantis. La Caisse Raiffeisen ne peut pas traiter toutes les affaires : elle n'admet en particulier pas les avances contre effets de change, les crédits en blanc, les affaires de caractère industriel ou spéculatif. Les statuts prescrivent clairement que les prêts doivent être garantis par hypothèque, nantissement, cautionnement, éventuellement par engagement de bétail. Dans tous les cas, les prêts et crédits doivent être garantis d'une manière suffisante pour que la coopérative ne coure aucun danger. Toujours scrupuleusement appliqué, ce principe constituera, à l'avenir encore, la meilleure des garanties pour les déposants et les sociétaires.

5. — Exclusion de dividende ; le bénéfice est intégralement versé au fonds de réserve.

La participation à la Caisse Raiffeisen doit être rendue possible aux gens de conditions modestes. C'est la raison pour laquelle le montant de la part sociale est de 100 francs seulement. Chaque membre ne peut acquérir qu'une seule part sociale et le taux maximum de l'intérêt de ces parts est fixé à 5 %. Chaque sociétaire, débiteur ou créancier, n'a ainsi qu'une voix lors des élections ou votations. Cette disposition est l'expression du meilleur esprit coopératif et démocratique ; elle empêche, lors des assemblées générales, qu'un petit groupe de sociétaires aisés, disposant de la majorité des voix, prenne des décisions dictées uniquement par l'intérêt personnel. Ce principe exclut également la politique de dividendes et de tantièmes qui porte aux affaires à gros rendement, souvent risquées. La devise raiffeiseniste est *servir* et non pas gagner. Ainsi, la Caisse Raiffeisen est bien l'œuvre de tous, la banque du petit et du faible, l'institution à caractère utilitaire par excellence.

Après la couverture des frais généraux et le paiement de l'intérêt aux parts sociales, le bénéfice réalisé est intégralement versé au fonds de réserve qui est inaliénable et impartageable. Ne coûtant aucun intérêt, ces réserves augmentent les possibilités d'action de l'entreprise en facilitant l'application de taux avantageux pour les débiteurs et les créanciers. Ce fonds de réserve sert à couvrir d'éventuelles pertes qui pourraient se produire ici et là malgré toute la prudence dont font preuve les administrateurs. Un fonds de réserve adéquat est la meilleure protection des sociétaires indéfiniment responsables. Enfin, en augmentant ses réserves, la Caisse accroît également son facteur imposable et en payant sur place les impôts, elle contribue à la solution des problèmes financiers du village, de la commune. Là encore, elle rend de bons services à ses membres et adhérents.

Le capital social accumulé un peu partout dans le pays par les Caisses Raiffeisen suisses est un facteur intéressant de l'autonomie de nos communes, cellules de base de notre Etat démocratique et fédéraliste.

6. — Groupement en Fédération nationale.

Tout comme les sociétaires d'une Caisse se sont réunis en société coopérative pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts, les Caisses se sont groupées en une vaste organisation nationale, l'Union Raiffeisen suisse. Ici aussi c'est l'union qui fait la force. L'Union suisse est en quelque sorte l'épine dorsale de tout le mouvement. Elle augmente sa capacité d'action et la considération dont il jouit dans le pays. La Caisse centrale assure à des conditions avantageuses de taux et de sécurité la compensation financière entre les Caisses affiliées, en acceptant en dépôt les capitaux dont elles n'ont momentanément pas emploi et en leur accordant des crédits temporaires dans des cas déterminés. L'Office de revision effectue le contrôle annuel professionnel prescrit par la loi et les statuts ; il donne aux organes dirigeants des Caisses tous les conseils et renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur mission et surveille leur activité générale. Il ne suf-

fit pas en effet de proclamer des principes, de choisir un but, aussi bons soient-ils. Il faut encore une instance supérieure qui veille à l'application stricte des statuts et empêche, au besoin, toute déviation du but fixé. En un mot, la grande tâche de l'Union est de s'assurer que les Caisses Raiffeisen restent fidèles à elles-mêmes, fidèles à leur mission.

Ce principe, posé par le père Raiffeisen déjà, est l'expression de l'intelligence et de l'esprit de prévoyance qui caractérisaient cet homme. Le développement pris par l'Union et les succès enregistrés par le mouvement au cours des ans, ont confirmé la sagesse du groupement en une union nationale indépendante, forte et bien organisée. Cette association profite à chaque Caisse individuellement, en lui procurant des avantages tangibles de tous ordres ; de son côté, la bonne marche des Caisses renforce la confiance populaire et contribue de ce fait à la propagation du mouvement.

Depuis 50 ans que ce dernier a été introduit en Suisse, jamais une Caisse Raiffeisen affiliée à l'Union n'a enregistré de défaillance ; jamais encore un créancier d'une Caisse Raiffeisen n'a perdu un centime. Cela est dû en grande partie à la fructueuse collaboration existant entre les Caisses Raiffeisen et leur Union centrale.

Nous avons tenté d'exposer en quelques traits les principes fondamentaux du système Raiffeisen, repris intégralement par les Caisses Raiffeisen suisse. Maintenir ces principes sans compromission, sans altération, restera toujours la tâche la plus noble des Caisses et de l'Union. N'oublions jamais que c'est dans l'application intégrale de cette doctrine que réside le secret du développement sans accroc enregistré par le mouvement tout entier. C'est le secret de la fidélité et de l'attachement par lesquels la population rurale du pays honore les Caisses Raiffeisen suisses.

Ces principes de collaboration coopérative, d'entraide, d'amour chrétien du prochain, seront les éléments des succès et des réalisations futurs. Par notre gérance et par notre conduite, donnons à nos associations le *droit* d'être considérées comme d'utilité publique.

Institution d'utilité publique ? Oui, nos Caisses ont droit à ce titre d'honneur. Non seulement elles ont ancré dans leurs statuts des principes d'essence chrétienne et sociale du meilleur aloi, mais elles *réalisent* encore dans la vie de tous les jours des choses uniques dans les annales de la finance. En effet, quelle autre banque voit ses adhérents offrir tous leurs avoirs en garantie de ses engagements ? Quel autre établissement financier peut s'enorgueillir de la collaboration à titre purement honorifique de ses conseils, de la limitation volontaire des dividendes, tout cela afin que l'institution puisse mieux *servir* la communauté ?

Et nous ne saurions mieux terminer cet exposé qu'en reproduisant ici l'appel lancé en 1928 par le curé Traber aux raiffeisenistes réunis pour commémorer le 25e anniversaire de l'Union :

« Les principes fondamentaux énoncés par Raiffeisen ont leur source dans la loi divine de l'amour de Dieu et du prochain. Restons-y fidèles.

» Conservons ces principes et nos Caisses feront œuvre durable et bénie. Elles résisteront à toutes les attaques, d'où qu'elles viennent. Elles seront le refuge des petits et des humbles, de toutes les classes laborieuses du pays. »

40 ans au service de l'Union et du Raiffeisenisme

Le jubilé de M. Joseph Stadelmann, directeur de la Caisse centrale

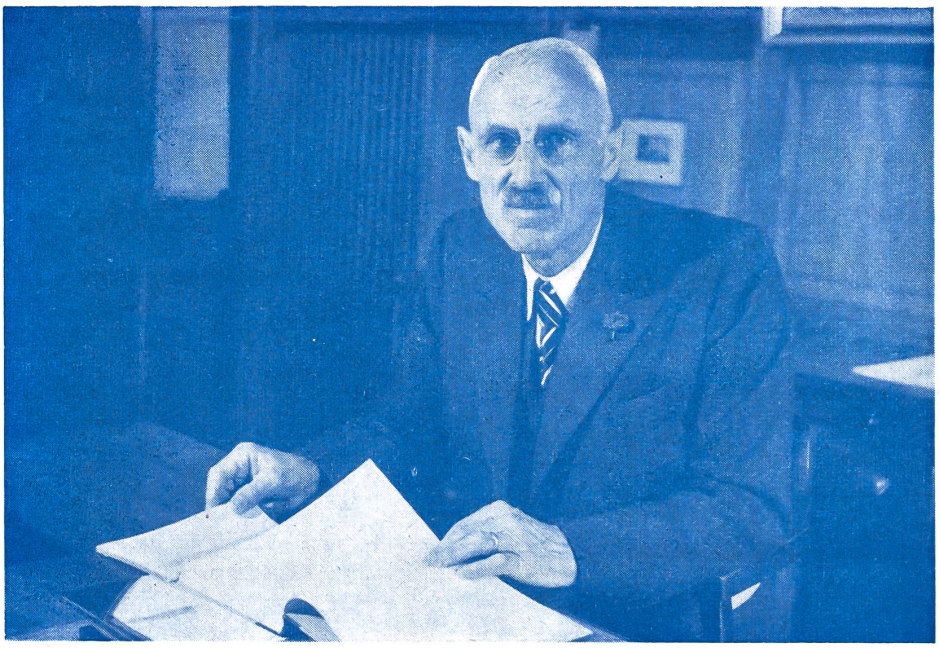

Directeur Joseph Stadelmann

Il y a eu 40 ans le 1er septembre 1952 que M. le directeur Joseph Stadelmann est entré au service de l'Union et, par elle, au service des Caisses Raiffeisen suisses et de leurs adhérents.

Après la démission du curé Traber et de ses collaborateurs, lors de l'assemblée générale du mois d'août 1912, le Comité de direction nouvellement élu confia à la Banque coopérative suisse le service financier entre l'Union et les Caisses affiliées et créa le nouveau poste de comptable et de reviseur de l'Union. Il appela à cette importante fonction le jeune employé de banque d'alors, Joseph Stadelmann. Le nouvel élu connaisait déjà le mouvement Raiffeisen, auquel il portait un manifeste intérêt. Comme fonctionnaire de la Banque coopérative, il avait été chargé à plusieurs reprises, au cours des années 1907 à 1912, d'opérer des revisions auprès des Caisses qui existaient à cette époque. A ces occasions, il s'était fait partout apprécier comme reviseur compétent, comme conseiller et ami sincère des Caisses.

En appelant M. Stadelmann au poste de premier fonctionnaire permanent de l'Union, le Comité de direction d'alors savait donc bien à qui il avait affaire et avait la conviction d'avoir trouvé en lui, non seulement un excellent techni-

cien bancaire, mais encore un homme de caractère et de dévouement, un vrai raiffeiseniste. Cette élection se fit sous le signe d'une bonne étoile ; elle devait heureusement influencer, déterminer même l'activité et le développement futurs des organisations Raiffeisen suisses.

M. Joseph Stadelmann débutait dans des circonstances particulièrement difficiles. Le mouvement Raiffeisen ne s'affirmait alors qu'avec peine et était encore, par surcroît, en proie à la discorde. Comme comptable, reviseur et gérant du matériel, le nouveau fonctionnaire de l'Union devait en quelque sorte assumer la direction et la responsabilité d'une organisation qui n'était pas encore sortie des langes, pas même en mesure de subvenir à ses besoins les plus élémentaires. C'est dire que la fonction n'était vraiment pas une sinécure. Pour l'assumer, il fallait du courage, de l'abnégation et par-dessus tout de la confiance en soi, une profonde foi en la cause. Le jeune réviseur et comptable possédait toutes ces qualités. Avec l'intelligence, la puissance de travail, l'optimisme et la clairvoyance qui le caractérisent, M. Stadelmann se mit à la tâche avec intrépidité. Tout d'abord simple comptable et reviseur, il devint ensuite inspecteur, puis gérant et enfin directeur de la Caisse centrale, la plus importante des institutions du mouvement Raiffeisen suisse. Quelques chiffres méritent d'être cités pour souligner le développement considérable que devait prendre l'Union dans son ensemble d'une part et la Caisse centrale d'autre part au cours de ces quarante années. Au 1er janvier 1912, l'Union comptait 154 Caisses avec 23 millions et la Caisse centrale 1,9 million de francs de bilan ; à fin 1951, elle comptait 934 Caisses affiliées avec 1028 millions, et la Caisse centrale 210 millions de bilan, 1212 millions de chiffre d'affaires et 4,1 millions de francs de réserves.

M. le directeur Stadelmann n'a pas seulement contribué au développement extérieur de la Caisse centrale, il l'a encore fortement marquée de son empreinte. Tout comme Raiffeisen a fixé les principes qui devaient permettre à ses coopératives d'épargne et de crédit de réaliser leurs objectifs, le directeur Stadelmann a également tracé les lignes directrices de la politique financière que devait observer la Caisse centrale pour remplir pleinement sa mission au sein de l'Union. Il a créé ainsi, en partant pour ainsi dire du néant, l'institution prospère et forte, qui constitue aujourd'hui l'épine dorsale du mouvement Raiffeisen suisse.

La Caisse centrale fonctionne comme office de virement, comme chambre de compensation de capitaux et comme réservoir de liquidité des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union. Selon la conjoncture et les besoins des Caisses, elle doit ainsi par moment accueillir ou livrer des millions de capitaux. Pour naviguer au milieu de ce flux et de ce reflux continuels de fonds, il faut au pilote de la Caisse centrale une extrême habileté et une grande sûreté de manœuvre. Le directeur de la centrale règle ainsi quotidiennement la circulation d'un flot monétaire considérable. Il lui incombe surtout de placer les fonds momentanément sans emploi que lui transmettent les Caisses ; il doit le faire de manière sûre, rémunératrice, tout en satisfaisant aux exigences d'une saine liquidité. Ce problème est souvent, surtout à l'heure présente, presqu'aussi difficile à résoudre que celui de la quadrature du cercle. Là triomphent les brillantes qualités professionnelles et les aptitudes exceptionnelles du directeur Stadelmann.

Examinons par exemple les deux chapitres principaux du bilan de la Centrale : les titres et les placements hypothécaires.

C'est tout un art de constituer un portefeuille de valeurs offrant un maximum de sécurité, à terme assez court pour atténuer les risques des fluctuations de cours et obtenir tout de même un rendement convenable. A la tête de ce secteur particulièrement important pour une Caisse centrale comme la nôtre, M. le directeur Stadelmann a toujours fait preuve d'une extraordinaire maîtrise et a rendu ainsi à la cause d'inestimables services. Par sa vision sûre et son sens des affaires, résultant d'une étude toujours approfondie de la situation économique et de la conjoncture, par sa longue expérience en la matière et par son flair exceptionnel, il a toujours su prendre d'adroites dispositions, préservant l'Union de toute déconvenue et la dirigeant d'une manière sûre dans la voie du succès, du développement et de la prospérité.

Ces mêmes qualités, M. le directeur Stadelmann les a fait valoir également à la tête du secteur hypothécaire, le second en importance de la Caisse centrale. Prévoyance et prudence ont toujours présidé ici aussi aux placements. M. le directeur Stadelmann a toujours professé l'orthodoxie en la matière. Sa doctrine a toujours été la sécurité par la sélection des débiteurs et par une bonne répartition des risques. Pas de gros investissements, plutôt 10 prêts de 20 000 francs qu'un seul de 200 000 francs, pas d'engagements hôteliers ni industriels. Afin de ne prêter qu'en absolue connaissance de cause, le directeur Stadelmann se rendaient fréquemment sur place pour examiner les gages et étudier l'affaire avec le requérant. Au cours de ses quarante ans d'activité, la Caisse centrale n'a jamais dû reprendre un immeuble en liquidation forcée et n'a pour ainsi dire jamais fait de perte. Cette constatation témoigne non seulement de la valeur des placements mais encore de la compétence et de l'habileté de la direction.

Beaucoup d'autres considérations pourraient être mises encore en évidence pour souligner l'importance des mérites du jubilaire. Nous aimerions en particulier dire ce qu'est le directeur Stadelmann comme homme et comme chef. Nous y renonçons afin de ne pas blesser outre mesure sa grande modestie. Il nous permettra de signaler cependant une de ses plus belles réalisations sur le plan social, la Caisse de pension du personnel de l'Union et des caissiers des Caisses affiliées. Cette institution de prévoyance est un témoignage du souci et de la véritable affection que notre directeur porte à ses employés et à leur famille ; les bénéficiaires de cette belle œuvre lui en savent profondément gré.

Brossée à grand trait, cette esquisse de la personnalité et de l'activité du directeur Stadelmann est certes bien incolore et incomplète. Elle n'illustre que très imparfaitement l'œuvre féconde accomplie et les succès obtenus par le jubilaire au poste de vigie le plus lourd de responsabilité de l'Union, qu'il occupe depuis 40 ans. Elle permet toutefois une vision des mérites qu'il s'est déjà acquis. M. le directeur Stadelmann peut être fier de son œuvre. Il a déjà énormément donné au mouvement Raiffeisen suisse et ce dernier attend beaucoup de lui encore. Il reste à son poste de commande, toujours jeune de cœur et d'esprit, toujours vigoureux.

A l'occasion de ce jubilé, la grande

Bien administrées et unies en une forte organisation pour le travail en commun, les Caisses de crédit mutuel sont non seulement un moyen d'améliorer l'existence de nombre de familles honnêtes et laborieuses, mais aussi un levier puissant pour la réforme sociale et l'amélioration de la situation générale de l'ensemble des populations rurales. Il est nécessaire toutefois que ces populations ne reculent pas alors devant les efforts que nécessite cette œuvre sociale.

F.-G. RAIFFEISEN.

famille raiffeiseniste suisse et avant tout les organes de l'Union, ses collaborateurs directs et tout le personnel présentent leurs meilleurs vœux au directeur Stadelmann et lui expriment leurs sentiments d'affectueuse estime et de profonde reconnaissance ; ils associent respectueusement à cet hommage Madame Stadelmann, sa valeureuse et compréhensive compagne, pour tous les renoncements qui lui ont été imposés. Daigne la Providence accorder à M. le directeur Stadelmann de nombreuses années de santé et d'activité, afin que nous puissions pendant longtemps encore bénéficier de ses brillantes qualités, de ses nombreuses connaissances et de son expérience.

J. E.

Regards vers le passé...

par JOSEPH STADELMANN, directeur de la Caisse centrale

La célébration du cinquantenaire est pour toute institution l'occasion de jeter un coup d'œil sur les événements passés, de considérer le chemin parcouru et d'établir une fois, indépendamment du bilan des chiffres, un grand bilan moral de l'activité déployée et des résultats déjà obtenus. L'Union ne manque pas d'éprouver ce besoin puisque, en vue du congrès jubilaire de l'an prochain, elle prépare la publication d'un mémoire historique du mouvement Raiffeisen en Suisse.

Il y a eu cinquante ans le 25 septembre que s'est constituée l'Union Raiffeisen suisse, sur l'initiative du curé Traber. Ce jubilé coïncidant avec celui de mes quarante années de service à l'Union, on m'a demandé de bien vouloir, à l'occasion de cet heureux anniversaire, évoquer dans ce journal quelques souvenirs personnels et remémorer brièvement les principaux événements de la vie de la Centrale Raiffeisen suisse pendant ce premier demi-siècle d'existence. Je réponds volontiers au vœu qui m'a été ainsi exprimé en soulignant quelques épisodes caractéristiques susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La jeune génération ne comprend généralement pas le culte que l'on doit parfois aux fondateurs de certaines grandes œuvres sociales et d'utilité publique dont s'honore le pays. Cela ne m'empêchera cependant pas de rendre ici un hommage tout particulier aux éminents mérites que s'est acquis le curé Traber en introduisant les organisations Raiffeisen dans notre pays.

Simple curé de campagne, Traber a mis sur pied la première Caisse Raiffeisen suisse ; il lui a donné des statuts et un règlement ; il a élaboré pour elle un système approprié de comptabilité et tracé les règles d'une administration simple et pratique. Cette première fondation en ayant entraîné d'autres, Traber sentit bien vite la nécessité de grouper ces Caisses pour la défense de leurs intérêts communs. En collaboration avec un ami d'étude, l'avocat Beck, il fonde l'Union des Caisses Raiffeisen comprenant une Caisse centrale et un Office de revision. Il organise cette nouvelle institution, la dotant de statuts et de règlements et la dirigeant seul, contre vent et marée, pendant cinq années. D'aucuns considéreront peut-être que cela n'exigeait pas un génie particulier, étant donné que Traber pouvait se baser sur les statuts et méthodes des organisations allemandes. Il n'en reste pas moins que par l'esprit qui l'animait, par son intrépidité, par son sens avisé des hommes et des choses, Traber réussit là où tant d'autres avaient échoué. Certes, les statuts des Caisses et de l'Union Raiffeisen allemandes pouvaient lui servir de modèles. Mais les conditions financières, économiques et juridiques en Suisse et en Allemagne différaient considérablement. Ces modèles de statuts, il fallait les remanier, les adapter au droit suisse et surtout aux véritables besoins et à la mentalité de notre population rurale. Traber exécuta ce travail avec une telle prévoyance et un tel bon sens que les statuts qu'il élabora n'appelèrent pour ainsi dire aucun changement durant quarante ans environ, abstraction faite de la modification du principe de garantie de l'Union réclamée par la réorganisation de 1911/12. La première revision générale des statuts n'intervint qu'en 1941 pour l'Union et en 1947 pour les Caisses locales lorsqu'il fallut les adapter aux nouvelles dispositions du code des obligations et de la loi sur les banques. Tout au début déjà, Traber organisa un service de fourniture de registres et de formules à l'intention des Caisses. Tout cet immense travail, Traber l'accomplit au début sans aucune rétribution quelconque ; ce n'est qu'au bout de quelques années qu'il toucha une très modeste indemnité.

La gérance de la Caisse centrale constitua également pour le curé Traber une tâche écrasante. En 1905 déjà, l'Union comptait 60 Caisses affiliées qui entretenaient toutes leurs transactions bancaires avec la Centrale de Bichelsee. Les dix premières années furent excessivement pénibles pour l'Union ; la Caisse centrale avait de la peine à se procurer des fonds et devait travailler pour ainsi dire continuellement avec le crédit bancaire. Or les banques n'accordaient pas volontiers leur confiance au mouvement coopératif naissant et ne lui manifestaient non plus pas beaucoup de sympathie. Aucun institut bancaire ne voulait concéder une avance en blanc à l'Union et ce n'est souvent que grâce à des prodiges d'ingéniosité que le curé Traber parvenait à se tirer d'affaires. Maintes fois la Caisse de Bichelsee et d'autres encore durent mettre de leurs titres hypothécaires en gage pour permettre à la Caisse centrale d'obtenir du crédit d'une banque. On a quelque peine à se rendre compte aujourd'hui de tous les soucis et tracas qu'occasionnait cette pénurie constante de fonds, de tout le travail et de toutes les difficultés qui résultaient du trafic financier déjà considérable de la Caisse centrale, dans un petit village éloigné de tout centre. Avec l'inébranlable optimisme et l'intrépidité qui le caractérisaient, Traber fonçait sur les obstacles et surmontait toutes les difficultés. Mais l'activité de l'Union augmentant sans cesse, il devenait évident que le curé Traber ne pouvait à la longue suffire seul à la tâche. En 1906, le service financier de la Caisse centrale fut transféré à la Banque coopérative suisse. Celle-ci accordait à l'Union un important crédit en blanc (qui attint par moment plus d'un demi-million de francs). Elle recevait les versements et opérait les paiements pour le compte de l'Union et en tenait comptabilité spéciale ; elle fonctionnait ainsi, en quelque sorte, comme caissière et comptable de l'Union. Ce transfert à une banque du service financier de la Caisse centrale s'imposait car le curé Traber était littéralement écrasé par les charges qu'il assumait. Malgré cet allègement, la besogne du directeur de l'Union restait considérable ; il devait faire de nombreuses conférences, répon-

dre à une multitude de demandes de renseignements, s'occuper des révisions et de la fourniture des formulaires aux Caisses affiliées. Il œuvrait jusque tard dans la nuit. Il aurait certainement succombé sous le poids de toute la masse de travaux qui reposait sur ses épaules s'il n'avait pas été doué d'une énergie de fer et d'un sens pratique étonnant pour liquider simplement et rapidement les choses. Cependant, bien que son dévouement et son zèle aient atteint la limite du possible, l'activité de l'Union laissait à désirer dans un secteur particulièrement important, celui de la revision et de la surveillance générale des Caisses affiliées. Le curé Traber, auquel tout le travail de revision avait été confié, n'arrivait plus à en venir à bout tout seul. Il ne possédait du reste pas la formation spéciale pour ce délicat travail. Les jeunes Caisses qui se créaient alors et qui avaient particulièrement besoin d'instruction, de conseils et de contrôle devaient ainsi attendre souvent longtemps la venue du reviseur. Un tel état de choses comportait de réels dangers pour le mouvement tout entier. Certaines Caisses qui n'avaient pas été inspectées pendant plusieurs années accusaient des imperfections et des insuffisances de gestion dont elles ne devaient subir les conséquences que plus tard. Au début, Traber fit lui-même toutes les revisions. En 1907/08, certains travaux de revision furent également confiés à Emile Thuring, caissier d'Ettingen (Bâle-campagne), homme simple et consciencieux qui jouissait de la pleine confiance du curé Traber. On fit appel également à deux employés de la Banque coopérative, dont l'auteur de ces lignes, pour opérer certaines revisions spéciales. Mais malgré ces mesures, le président du Conseil de surveillance d'alors, le curé Scheffold, un raiffeiseniste particulièrement vif et perspicace, devait dénoncer spécialement le défaut de surveillance générale de l'activité des Caisses locales et l'insuffisance du service de revision.

Il ressort des annales du mouvement que la Caisse centrale éprouva de grandes difficultés et ne se développa que lentement durant ses premières années d'existence. Dressé pour la première fois à la fin 1903, le bilan présentait alors une somme de 240 000 francs, qui passa à 608 000 francs en 1905 et à un million 470 000 francs en 1910. Le nombre des Caisses affiliées qui était de 25 en 1903 atteignit le chiffre de 49 en 1905 et celui de 136 en 1910. Durant cette même période, la somme globale des bilans des Caisses passa successivement de 1,7 à 5,2 puis à 20 millions de francs.

Les rapports annuels des premières années abondent de relations intéressantes. Je me permets d'en livrer quelques-unes en vrac.

En 1903, on constate déjà que la participation des Caisses au capital social de la Caisse centrale est insuffisante (elles n'étaient tenues alors de ne souscrire qu'une part sociale de 1000 francs par centaine de sociétaires). Par contre, les Caisses sont invitées à souscrire des obligations de la Caisse centrale (placements qui correspondaient alors aux comptes à terme actuels).

Le rapport de 1905 exhorte les Caisses fédérées à rester l'institution financière des gens modestes, à se cantonner avant tout dans les petites opérations de crédit d'exploitation et à ne pas tendre à devenir de véritables banques.

En 1907, le rapporteur se plaît à signaler la fondation et l'affiliation des premières Caisses de la Suisse romande, celles de Valeyres s/Rances, de Rances et de Palézieux, toutes dans le canton de Vaud, ainsi que celle de Belfaux dans le canton de Fribourg. Un représentant de la Suisse romande, en la personne du colonel Jules Repond, prend part pour la première fois à l'assemblée générale des délégués et y prononce un discours en français. Le rapporteur relate également l'existence de quelques Caisses de crédit qui ne sont pas encore affiliées. La direction de l'Union insiste auprès d'elles pour obtenir leur adhésion, car si un malheur arrivait à une de ces caisses ne subissant pas de revision, tout le mouvement Raiffeisen en pâtirait. Le rapport relève encore que, conséquence de la dépression économique générale, le taux officiel d'escompte a dû être porté à 5 ½ % en Suisse, à 7 % en Angleterre et même à 7 ½ % en Allemagne, tous taux anormalement élevés. Le rapporteur signale enfin la mise en activité de la Banque nationale suisse, qu'il appelle la « banque des banques », « institut qui sera dorénavant seul autorisé à émettre des billets de banque et dont la tâche consistera également à pourvoir, dans la mesure du possible, à l'équilibre et à la stabilisation du marché de l'argent et des taux d'escompte et d'intérêt ». Ce nouvel institut devait exercer rapidement une heureuse influence puisque le rapport de 1908 signale une réduction du taux d'escompte à 3 % et indique comme taux hypothécaire courant 4 ¼ à 4 ½ %, avec variations allant jusqu'à un demi pour cent entre certains cantons.

Le rapport de 1909 met particulièrement l'accent sur le montant considérable des engagements des Caisses locales à la Caisse centrale, engagements qui atteignent 1 147 000 francs alors que le bilan comporte au passif : 580 000 francs d'obligations, 75 000 francs de parts sociales, 59 000 francs de comptes spéciaux et 316 000 francs d'avoirs à vue des Caisses. Pour ainsi dire, tous les procès-verbaux de la direction comme de l'assemblée générale font état de l'insuffisance de la trésorerie de la Caisse centrale et de la difficulté pour cette dernière de se procurer des fonds et du crédit. Il était difficile à cette époque d'obtenir de l'argent dans les banques. Il faut du reste convenir que la Caisse centrale n'offrait pas une base de garantie suffisante, les fonds propres n'étant que de 75 000 francs pour un bilan de un million 179 000 francs. Concernant les revisions, le rapport contient l'intéressant passage suivant :

« La revision constitue l'une des plus importantes charges dans une organisation Raiffeisen. On doit exiger du reviseur qu'il soit non seulement un bon comptable, capable également de bien juger les garanties des crédits accordés, mais encore qu'il soit imprégné de l'esprit de solidarité, d'altruisme et d'amour qui caractérise la Caisse Raiffeisen. Il doit être un chrétien, un idéaliste, tout en étant néanmoins réaliste et sans faiblesse en matière d'argent ; il doit non seulement veiller à maintenir un ordre parfait et un respect absolu des statuts, mais créer, cultiver et développer le véritable esprit de l'association ; il sera un animateur, un éducateur social ».

* * *

Cette première phase de l'activité et du développement de l'Union aboutit en 1911/12 à un épisode regrettable que l'on aimerait pouvoir supprimer de l'histoire du mouvement. Des divergences d'opinions entre le Comité de direction de l'Union et la Banque coopérative dégénérèrent en un conflit direct entre certaines personnalités dirigeantes du mouvement. L'assemblée générale des délégués eut à s'en occuper à trois reprises, en mai 1911, puis en janvier et en août 1912. Le Comité de direction de l'Union, Traber en tête, voulait créer une Caisse centrale absolument autonome, libre de toute attache avec la banque. Le curé Traber était entré en relation avec un certain Dr Cremer, qui avait travaillé un laps de temps à l'Union des Caisses Raiffeisen allemandes, et l'avait chargé de présenter un rapport et un plan de réalisation du projet du comité. Etranger au pays, peu au courant des conditions économiques et de la mentalité suisses, affichant certaines ambitions personnelles, ce Dr Cremer était loin de posséder la sympathie d'un grand nombre de délé-

gués. Cet engouement du curé Traber pour le Dr Cremer eut principalement pour conséquence que le projet du comité fut finalement repoussé par l'assemblée générale des délégués. Conduite par le curé Scheffold, alors président du Conseil de surveillance et formée principalement de Caisses saint-galloises, soleuroises et fribourgeoises — ces dernières avec le professeur Schwaller en tête — l'opposition préconisait la remise du trafic financier à une banque, comme par le passé, mais alors avec nomination d'un propre comptable central et reviseur. Une commission d'experts de onze membres fut désignée pour arbitrer le conflit et faire rapport au souverain, c'est-à-dire à l'assemblée générale des délégués. Réunie à Olten en août 1912, cette dernière se prononça pour la proposition de l'opposition. Le Comité de direction donna alors sa démission. Se solidarisant avec ses collègues du comité, le curé Traber refusa catégoriquement une nouvelle élection dans le nouveau comité qui fut désigné et se retira complètement du mouvement en claquant la porte. L'heureux développement futur de l'Union semble toutefois avoir finalement réjoui le pionnier Raiffeisen suisse. Il devait participer notamment aux congrès de 1925 et de 1928 où il exprima sa satisfaction de constater que son idée initiale de création d'une centrale autonome se soit finalement réalisée. Avec le recul du temps, on ne peut qu'admirer la clarté de vue et la sagacité du pionnier Traber et rendre hommage à ses éminents mérites.

Le nouveau comité élu prit immédiatement les dispositions utiles pour assurer une marche future normale des affaires de l'Union. Comme il l'avait d'emblée prévu, il créa le poste de comptable et de reviseur de l'Union, nouvelle fonction à laquelle j'eus le privilège d'être appelé. Le 1er septembre 1912, j'entrais ainsi au service de l'Union. Le bureau central fut alors transféré de Bichelsee à Saint-Gall, Langasse 66, dans ma maison familiale, où deux chambres avaient été réservées à cet usage. Je me mis à l'œuvre avec enthousiasme. Cette tâche n'était pas une sinécure. Je devais fonctionner non seulement comme comptable et reviseur, mais encore comme gérant de la Caisse centrale, comme caissier et administrateur du service du matériel. Une sœur — qui devait devenir plus tard Madame Heuberger — m'offrit par la suite sa collaboration et m'apporta une aide particulièrement précieuse. D'emblée, je procédai à un vaste travail général d'organisation. Afin de renforcer les assises de l'Union, la participation des Caisses affiliées au capital social et de garantie de la Caisse centrale fut porté à 1000 fr. par centaine de mille francs de la somme du bilan. Une attention particulière fut apportée aux revisions qui avaient été jusqu'ici quelque peu négligées. Toutes les Caisses furent soumises à l'inspection approfondie, et certaines d'entre elles, dont l'administration laissait à désirer, furent placées sous contrôle spécial. L'ordre et le calme se rétablirent rapidement dans l'Union. Au bout de deux ans déjà, la situation de la Caisse centrale s'était manifestement affermie.

C'est alors que se déclencha, le premier août 1914, la première guerre mondiale. Elle ne nous prit pas entièrement au dépourvu. Néanmoins, la banque coopérative suisse n'étant pas en mesure de maintenir le crédit accordé, le Bureau central dut chercher lui-même à se procurer les fonds nécessaires. Bien que les autorités fédérales aient limité à 100 fr. et même plus tard à 50 francs par mois le droit de retrait d'épargne des clients, la Caisse centrale dut mobiliser des fonds considérables qu'elle se procura par la cession ou le nantissement de quelques gros titres hypothécaires de Caisses affiliées. Mais, après quelques mois de guerre, un revirement complet intervint dans le trafic financier entre les Caisses et l'Union, revirement qui eut son expression dans les comptes de 1914 déjà. A fin 1913, les engagements en banque et sous forme d'effets de change de la Caisse centrale se montaient encore à 230 000 francs ; à fin 1914, le bilan de l'Union révèle pour la première fois un avoir en banque de 220 000 francs, provenant du développement des avoirs des Caisses locales qui avaient passé de 560 000 à 980 000 francs. Ce changement de constellation devait se maintenir par la suite ; les dépôts d'argent dans les Caisses devenant toujours plus considérables, la Caisse centrale notait déjà dans son bilan de 1915 un avoir en banque de 650 000 fr. et pour la première fois des titres et fonds publics pour un montant de 1,1 million de francs.

De 1902 à 1914 l'afflux de capitaux dans les organisations Raiffeisen se manifesta de manière relativement lente. Les causes en sont de deux natures. D'une part, la situation économique générale était alors mauvaise, l'agriculture notamment ne se relevait que péniblement de la crise subie durant les années 1890-1900, l'argent était rare et les possibilités d'épargner minimes. D'autre part, le public en général et la population rurale en particulier manifestaient toujours une certaine retenue et une grande prudence en matière d'épargne ; on attendait que ces nouvelles institutions d'épargne et de crédit fissent leur preuve avant de leur accorder pleine confiance. Une longue période d'introduction était tout à fait naturelle.

* * *

Cette première époque de l'activité de l'Union appelle quelques réflexions que je me permets d'énoncer également ici.

Le curé Traber s'était adressé à l'époque à Berne pour obtenir une subvention fédérale en faveur du mouvement. Sa requête n'avait pas été prise en considération. En revanche, les cantons de Saint-Gall et de Fribourg subventionnèrent à un moment donné les cours d'instruction pour caissiers et membres des comités organisés par l'Union. Ce recours à l'aide de l'Etat ne rencontra pas l'approbation des comités de l'Union, laquelle renonça par la suite à tout subventionnement quelconque.

Le commerce des effets de change n'a d'emblée par été considéré comme une opération normale pour une Caisse Raiffeisen. Durant les premières années, le curé Traber le toléra néanmoins ici et là. Il en résultat partout de graves inconvénients et dans deux cas même des conséquences excessivement funestes. Les dispositions légales concernant les effets de change sont compliquées et sévères et la manutention de ces effets se révèle difficile pour les administrateurs d'une coopérative rurale de crédit. Les prêts sur billets sont un danger latent pour une Caisse Raiffeisen et les organes de l'Union ont été bien inspirés à l'époque de les interdire, décision homologuée ensuite par les statuts. En 1915, les Caisses de Mumpf (Argovie) et de Saint-Léonard (Valais) furent exclues de l'Union. Elles offraient de graves lacunes d'administration que les dirigeants se refusaient à combler. Elles durent par la suite procéder à leur liquidation. Mais la population avait jouit des avantages de tous ordres que procure une Caisse locale. Elle ne put plus s'en passer. Au bout de quelques années, de nouvelles Caisses furent constituées aux deux endroits et elles y exercent aujourd'hui toutes deux une féconde activité.

Les expériences faites en 1914, au début de la guerre, avaient convaincu les organes de l'Union que le moment était venu pour la Caisse centrale de voler de ses propres ailes. Le contrat avec la Banque coopérative suisse fut résilié. Les Caisses affiliées du voisinage furent conviées à traiter leurs affaires directement avec la Centrale à Saint-Gall, alors que les Caisses éloignées faisaient leurs opérations pour le compte de l'Union auprès de banques correspondantes. L'indépen-

dance et l'autonomie de la Caisse centrale étaient consacrées. Grâce aux circonstances, la plus grande conquête de l'Union était tout à coup accomplie.

De 1912 à 1918, soit pendant 6 ans, le bureau de l'Union resta à la Langgasse 66. L'augmentation du trafic dans tous les secteurs obligea la Centrale, en 1918, à émigrer en pleine ville, à la rue de la Poste n° 14, où de plus vastes locaux étaient disponibles. En 1920, l'occasion se présenta d'acquérir, à un prix acceptable, la première partie, puis, 10 ans plus tard, la seconde du bâtiment qui constitue actuellement le siège de l'Union. En 1925 fut construite dans les souterrains une chambre forte satisfaisant à toutes les exigences modernes de sécurité. Il est intéressant de relever qu'indépendamment de ce bâtiment affecté à son propre usage, l'Union n'a jamais possédé d'autres immeubles qu'elle aurait dû reprendre pour une raison ou pour une autre.

La chronique de l'Union permet également de constater que l'assemblée des délégués s'est réunie chaque année sauf en 1918 où elle a dû être supprimée ensuite de l'épidémie de grippe.

Le rapide et important développement de l'Union engagea le Conseil de surveillance à s'adjoindre la S. A. fiduciaire et de révision REVISA à Zoug pour effectuer le contrôle de la Caisse centrale. Cette fiduciaire exerce ainsi, de façon ininterrompue depuis 1916, le mandat d'autorité de revision professionnelle indépendante de l'Union.

La somme du bilan de la Caisse centrale ayant passé de 1914 à 1919 de 1,8 à 13 millions de francs alors que le capital social n'avait progressé durant ce même laps de temps que de 310 000 à 579 000 francs, il fallut songer à augmenter le capital de garantie afin de conserver une base technique saine. En 1919 fut introduite dans les statuts l'obligation pour les Caisses de répondre des engagements de l'Union pour un montant égal à celui des parts sociales souscrites.

Quelques mots encore sur les *relations d'affaires de la Caisse centrale avec la clientèle privée.* Au bilan de 1928 apparaissent pour la première fois des dépôts du public en compte-courant, ainsi que, en 1929, des comptes de dépôts pour un montant de 1 042 000 francs. En 1932, figurent comme poste nouveau au passif du bilan des dépôts d'épargne pour une somme de 107 469 francs. Quant aux prêts hypothécaires, on les trouve pour la première fois au bilan de 1928 pour une somme de 1 825 000 francs.

L'Union a certainement été bien inspirée de se constituer ainsi une bonne clientèle privée. Les dépôts directs du public à la Caisse centrale se montent aujourd'hui à près de 30 millions de francs ; le taux moyen relativement modeste dont ils jouissent permet de les utiliser de manière rémunératrice. D'autre part, les créances hypothécaires constituent actuellement le second poste actif du bilan comme importance. Elles représentent non seulement des placements de premier choix, aux risques bien répartis, mais encore de bon rapport. Il va de soi que nous n'aurions pu développer de telle façon le secteur des prêts hypothécaires si nous n'avions pas accepté également des fonds du public.

Aux années de guerre et d'après-guerre 1914/1924 succédèrent des années de prospérité et d'expansion économique sans précédent. Elles se traduisirent pour les Caisses Raiffeisen suisses et leur centrale par un fort développement de la somme des bilans. Puis vint la crise mondiale avec les années de dépression économique 1930-1936 qui furent particulièrement funestes à l'industrie bancaire suisse ; pas moins de 60 instituts de banque tombèrent en difficultés et durent procéder à des assainissements sous une forme ou sous une autre. Les organisations Raiffeisen suisses traversèrent cette période difficile sans subir d'avaries, ce qui ne veut pas dire que quelques Caisses n'enregistrèrent pas certaines pertes qu'elles purent toutefois facilement supporter.

Lorsque vint la seconde guerre mondiale, nous avions pris également toutes les précautions utiles. Même aux heures les plus graves, nous ne dûmes, ni pour nous ni pour les Caisses affiliées, recourir au crédit d'escompte ou au crédit lombard de la Banque nationale suisse.

L'Union a constamment pratiqué une *politique stable de dividende.* Durant ses cinquante années d'existence, elle a constamment payé un intérêt aux parts sociales, soit 4 % de 1902 à 1919, 5 % de 1920 à 1942, et 4 % dès lors.

Etant donné son esprit social, l'Union se rendit vite compte de l'utilité, voire de la nécessité de créer une institution de prévoyance pour son propre personnel et pour les caissiers des Caisses affiliées. En 1924, elle passa à cet effet un contrat avec la Caisse de pension de la ville de Saint-Gall. En 1929, ce contrat fut résilié et une Caisse de retraite propre au mouvement Raiffeisen fut constituée sous forme d'une coopérative autonome. Placée d'emblée sur une base saine et gérée judicieusement, cette institution présente aujourd'hui une situation technique de premier ordre avec une fortune de 1,8 million de francs. A cette Caisse de pension a été adjointe plus tard une assurance-épargne complémentaire. Le personnel de la centrale ainsi que les caissiers des Caisses affiliées qui sont membres de ces institutions de prévoyance savent gré au organes de l'Union de la réalisation de ces œuvres sociales.

* * *

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour souligner les mérites de celui qui fut durant de longues années un bon collègue et un précieux collaborateur, le directeur Johann Heuberger. Entré à l'Union en 1917, il l'a servie durant 33 années de tout son cœur, de toute son intelligence et de toute son énergie. L'Office de revision dans sa forme perfectionnée actuelle est pour une bonne part son œuvre. C'est à lui également que nous devons le service de propagande, de documentation et de renseignement qui est actuellement si apprécié partout. Le directeur Heuberger a collaboré également à la fondation de centaines de Caisses et on peut dire sans exagération que le développement considérable qu'a pris le mouvement Raiffeisen suisse au cours des trois dernières décennies est pour une bonne part son œuvre. Lorsqu'il entra à son service en 1917, l'Union comptait 211 Caisses avec 46 millions de bilan ; lors de son décès en 1950, il y avait 910 Caisses avec 970 millions de dépôts.

La communauté Raiffeisen suisse gardera à la mémoire du curé Traber et de son digne successeur le directeur Heuberger, ces deux grands idéalistes et admirables animateurs de la cause, un durable et reconnaissant souvenir.

Le dévouement et les mérites de nombreux autres collaborateurs mériteraient d'être mis encore en relief ici. Je saisis également cette occasion pour dire ma reconnaissance à l'ensemble du personnel, qui, soit à la Caisse centrale, soit à l'Office de revision, sert fidèlement, année après année, l'Union et le mouvement Raiffeisen tout entier. Nous avons le grand privilège de posséder des employés qui sont à notre service depuis 25 et même 35 ans. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de donner des noms et de signaler des mérites particuliers. Peut-être l'occasion s'en offrira-t-elle à l'occasion des festivités jubilaires de 1953. Il m'est particulièrement agréable de constater que les relations entre la direction et le personnel ont toujours été excellentes. Ce bon esprit de collaboration, fait d'estime et de confiance mutuelles, a certainement contribué à l'heureux épanouissement du mouvement Raiffeisen suisse et de sa Centrale.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

séances des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union des 28 et 29 juillet 1952

Le président de l'Union, M. Eugster, souhaite spécialement la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil de surveillance nommés par la dernière assemblée des délégués, soit MM. Michel et Walkmeister. Puis les conseils procèdent à leur constitution pour la nouvelle période quadriennale. M. A. Büchli (Root/Lucerne) est confirmé dans ses fonctions de vice-président du Conseil d'administration. Il en est de même de la Commission de direction composée de MM. G. Eugster, président, A. Büchli, vice-président et P. Dickenmann. M. E. Ramu (Dardagny/Genève) est nommé vice-président du Conseil de surveillance.

Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées :

Aussergrindelwald (Berne)
Niederwald (Valais)
Feldis (Grisons)
Scheid (Grisons)

sont admises dans l'Union. 8 fondations ont déjà eu lieu cette année, portant à 942 le nombre des Caisses affiliées.

La direction présente un rapport circonstancié sur l'activité de la Caisse centrale durant le premier semestre ainsi que sur l'évolution générale du marché de l'argent. Le bilan au 30 juin 1952 est accepté.

L'approbation réglementaire est donnée à 20 crédits à des Caisses affiliées, portant sur un montant total de 1 million 377 mille francs.

Il résulte d'une revue rétrospective et d'une critique générale que le Congrès Raiffeisen qui s'est déroulé à Bâle, les 4/5 mai écoulé, a connu le succès. Les Conseils en manifestent leur satisfaction et remercient encore les organisateurs de l'excellent travail accompli.

La direction rapporte sur la situation générale du mouvement Raiffeisen ainsi que sur l'activité de l'Office de revision. Les Conseils apprennent à cette occasion que la revision ordinaire de l'Union a révélé récemment un important cas de détournement, commis par le caissier d'une Caisse affiliée. Les dispositions utiles sont prises pour assurer la couverture du découvert. Les déposants ne subiront aucune perte, la responsabilité solidaire des sociétaires ne sera pas mise à contribution. Les Conseils déplorent ce cas d'abus de confiance et en tirent les leçons de circonstance, notamment celle de la nécessité d'une revision toujours plus approfondie et sévère.

7. Le règlement du Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers est définitivement adopté, sur la base du projet soumis aux Caisses avant le Congrès, et son entrée en vigueur est fixée, avec effet rétroactif au 5 mai 1952.
8. Les Conseils décident l'élargissement des prestations de la Caisse d'allocations familiales de l'Union. Tout caissier touchant un salaire de 500 francs et plus aura dorénavant en principe droit à l'allocation. En revanche la contribution entière de 2 % sera perçue des Caisses sur tous les salaires de 500 francs et plus. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 1953.
9. Quelques décisions préliminaires sont prises concernant l'organisation de la manifestation commémorative du cinquantenaire de l'Union, en 1953. Elle interviendra dans le cadre du Congrès annuel qui est prévu en juin, à Saint-Gall, siège de l'Union. A cette occasion sera érigé et inauguré à Bichelsee un monument à la mémoire du curé Traber, promoteur en Suisse des Caisses Raiffeisen et fondateur de l'Union.

Le petit tracteur GRUNDER à un axe

Une réalisation d'avant-garde dans le domaine de la machine agricole

Ses avantages :

- ✶ Des plus économiques à l'usage et à l'entretien !
- ✶ De rendement maximum pour tous travaux !
- ✶ D'usage multiple avec ses nombreux accessoires, tous connus et éprouvés !
- ✶ Déjà vendu à des milliers d'exemplaires, garantissant ainsi effectivement et pratiquement un rendement parfait !

Le tracteur à un axe GRUNDER est livrable au choix :

avec les moteurs GRUNDER à benzine-pétrole de 8 ou 10 CV ;
avec le moteur GRUNDER-DIESEL de 10 CV ;
avec ou sans différentiel blocable, mais toujours avec son célèbre déclabotage automatique des roues. Brevet suisse.

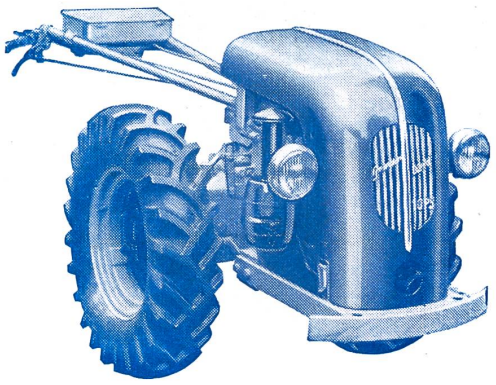

DERNIÈRE CRÉATION !

Le boîtier à 4 vitesses permettant une vitesse de route de 18 à 20 km./heure. GRUNDER est le premier et actuellement le seul tracteur à un axe ayant été éprouvé et reconnu par l'Institut suisse pour le machinisme et la rationalisation du travail dans l'agriculture, à Brougg.

Demandez-nous sans tarder, sans aucun engagement pour vous, une démonstration du nouveau tracteur GRUNDER à un axe avec boîtier à 4 vitesses ou de la faucheuse GRUNDER-PIONIER à 4 vitesses *chez vous* dans votre propre domaine !

Ecrivez-nous encore aujourd'hui pour recevoir immédiatement prospectus et catalogue.

Grunder
& CIE. S.A.
FABRIQUE DE MACHINES BINNINGEN / BALE

Nouvelles des Caisses affiliées :

Vissoie (Valais)

L'unique Caisse du pittoresque val d'Anniviers, celle de Vissoie, exerce son activité sur le territoire de ce que l'on appelle l'ancienne paroisse et qui comprend les communes de Vissoie, Ayer, Saint-Jean et Grimentz. Elle ne peut naturellement tenir son assemblée générale qu'à une époque où tous les Anniviards (un des derniers peuples nomades du pays) sont chez eux, soit en juillet.

Ainsi, le 13 juillet dernier, cette Caisse prospère avait-elle convoqué ses sociétaires pour la démocratique présentation annuelle des comptes. Cette assemblée s'est déroulée dans une excellente atmosphère.

M. Guillaume Florey, qui préside la Caisse avec beaucoup de compétence et de dévouement depuis une quinzaine d'années, présente le rapport sur l'activité déployée en 1951. Le dernier exercice a été favorable. En effet, il a vu l'effectif des membres s'affermir ; il sera bientôt de 200. Une douzaine de carnets d'épargne ont été ouverts, portant à 380 le nombre de comptes exploités. Le capital-epargne a progressé de 58 000 francs pour s'inscrire au bilan par 520 000 francs. Compte tenu de la réserve et du capital social, le bilan totalise 655 000 francs. Ces chiffres expriment bien l'importance de la Caisse dans la vie économique de la vallée.

M. Albert Florey, caissier actif et serviable, complète encore la documentation du président. Il voit dans le nombre de débiteurs — 244 — et le total des fonds prêtés sur place de près de 450 000 francs la réalisation pratique de la formule Raiffeisen, adaptée à Anniviers : l'argent de la vallée au profit de la vallée. Grâce au fonds de réserve sagement constitué (54 500 francs), la Caisse a pu réduire encore ses taux en 1951. Elle exige des débiteurs du 3 ½—4 ½ %, selon les garanties, le tout net, sans aucun frais ni commission. Aux déposants de la paroisse, elle offre les taux appliqués par tous les bons établissements bancaires de la région. Grâce aux capitaux frais confiés l'an dernier, la Caisse dispose d'une liquidité respectable. C'est sage, car elle est ainsi non seulement en mesure d'assurer les besoins éventuels de ses déposants, mais encore de garantir aux sociétaires le crédit d'exploitation courant. A eux donc de serrer encore mieux les rangs en songeant *tout d'abord* à « leur » Caisse locale pour leurs opérations financières.

M. le député Hilaire Epiney, président du Conseil de surveillance, se plait à souligner l'heureuse activité déployée par le Comité de direction et le caissier. Sur sa proposition, les comptes de 1951 sont adoptés à l'unanimité.

Entre ces rapports, le secrétaire, *M. Jules Crettaz,* donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Dressée avec le bon goût habituel, cette excellente relation des débats de 1951 a été fort goûtée par l'auditoire.

Pour corser le programme, le comité avait fait appel à *M. l'abbé Crettol,* recteur de l'Ecole cantonale d'agriculture. M. Crettol parle des problèmes agricoles intéressant tout spécialement les régions de montagne. Il le fait avec son réalisme habituel et tout l'amour qu'il porte aux gens et aux choses de la terre.

Intéressante, variée, vivante, cette assemblée laissera certainement dans le cœur des Raiffeisenistes de Vissoie un bon et durable souvenir. Nul doute que l'an prochain ils se retrouveront de nouveau nombreux à la grande revue annuelle de « leur » banque villageoise.

***

L'unique moyen de vaincre l'égoïsme est la pratique du christianisme dans la vie publique. Le moment est venu de publier partout cette pensée et ensuite de travailler activement à la réaliser. Je veux parler avant tout de l'amour chrétien du prochain, fondé sur l'amour de Dieu. C'est lui qui est la base des statuts, comme de toute l'organisation des sociétés de caisses de prêts. En dehors de cela la prospérité de l'œuvre ne se conçoit pas.

F.-G. Raiffeisen en 1880.

POUR VOS LABOURS d'automne, aucune hésitation,

munissez-vous de la nouvelle charrue alternative. monosoc,

« MELOTTE »

semi-portée, sans contredit le meilleur instrument de ce genre sur le marché, adhérence parfaite, travail irréprochable et exécution rapide

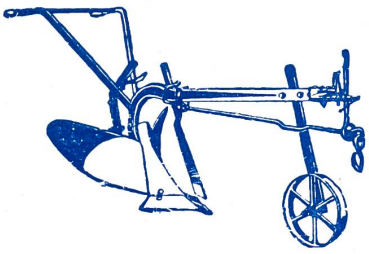

Premières références à disposition dans toute la Suisse

Etablissement EUG. BAUD S.A. Chêne-Bourg

Maison de confiance fondée en 1805 Téléphone 6 02 94

Prix modérés, vente en garantie,
livraison rapide à domicile dans tout le canton

Représentants :

Ad. GRIEB, 5, rue Jacques-Grosselin, Genève. Tél. 5 81 40
Jean GONIN, 7, rue Henri-Mussard, Genève. Tél. 6 12 36
Victor BURDET, Veyrier. Tél. 5 81 56

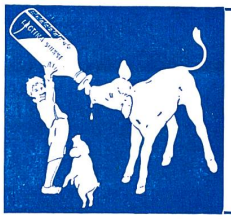

60 litres de lait économisés
par l'achat d'un sac de 5 kg.

LACTINA

l'aliment vitaminé le plus concentré pour veaux et porcelets

Echantillon gratuit et documentation sur demande

LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

Conseil :

Pour avoir de l'argent devant soi, il faut savoir le mettre de côté...

POUSSINES

Leghorn, 3 mois, Fr 14.— ; 4 mois, Fr. 18.— en ponte Fr. 22 —, Bleu de Hollande et Faverolles, 3 mois Fr. 14.—, 4 mois Fr. 19.—, en ponte Fr. 24.— Susex, 3 mois Fr. 14.—.

Parc avicole BLASER

Les Promenades Carouge Genève, Tél. 5 26 23

Impression : Fawer & Favre S. A.

Régie des annonces : Annonces Suisses S.A.

Vin rouge 1ère qualité

Nostrano p. l. fr. 1.35
Montagner p. l. fr. 1.20
Barbera p. l. fr. 1.60
Valpolicella p. l. fr. 1.65
Chianti extra p. l. fr. 1.75

Départ Locarno, à partir de 30 litres.
Echantillon gratuit

FRÜCHTEVERSAND MURALTO / TESSIN

Case postale 60
Tel. (093) 7 53 90

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES

Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)

H. RAMAZZINA
Architecte

13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 5 00 91 et 5 71 92

Pour avoir de belles floraisons printanières,

plantez dès octobre
nos bulbes à fleurs
Grand choix de variétés
surchoix

BESSON & DECROUX

3, rue Vallin, Genève
Pl. St-Gervais Tél. 2 39 47

Sur demande prix courant franco

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

FEDERICO GUGLIELMO RAIFFEISEN

F. G. Raiffeisen, il geniale fondatore delle cooperative rurali di credito, è nato il 30 marzo 1818 a Hamm an der Sieg nella Vestfalia.

Dapprima s'incamminò nella professione militare, ma una malattia agli occhi lo costrinse a ritornare alla vita ammimistrativa per la quale aveva pure già sin da giovane, una certa qual vocazione.

Dopo un breve soggiorno a Koblenz ed a Mayen il giovane Raiffeisen — appena venticinquenne — seppe imporsi all'attenzione dei suoi superiori per le alte capacità lavorative e per il suo buon senso pratico e sociale.

Nel 1843 venne eletto borgomastro di Weyerbusch.

Questa nuova missione gli offrì grata occasione per entrare in istretto contatto con il popolo, per conoscere i bisogni e le pene.

Questi primi stretti rapporti personali colpirono profondamente l'animo sensibile del Raiffeisen, il quale decise di lottare contro il disagio, la miseria e la fame regnanti fra la popolazione.

La regione di Weyerbusch si presentava di aspetto desolante. La carestia aveva colpito ogni settore economico; le abitazioni sembravano vere e proprie baite abbandonate.

In simili circostanze ogni tentativo di risurezzione, di miglioramento doveva essere soffocato al suo nascere. Il ceto agricolo era abbandonato alla carestia o nelle mani degli usurai.

Raiffeisen dedicò la sua prima attenzione al miglioramento dell'istruzione del popolo. Invece di distribuire fra i cittadini i pochi capitali a disposizione — come era da tutti invocato — fece costruire la scuola, giacchè riteneva che la lotta più efficace contro la miseria era realizzabile solo attraverso una migliore istruzione, un miglioramento della salute pubblica, e con il conseguente rafforzamento delle capacità lavorative.

Il 1847 rappresentò l'anno classico della miseria per la regione. Le magre scorte vennero rapidamente dilapidate; l'acquisto di nuovi prodotti era praticamente impossibile. La farina veniva consegnata solo dietro pagamento, ciò che era materialmente impossibile per la classe particolarmente bisognosa.

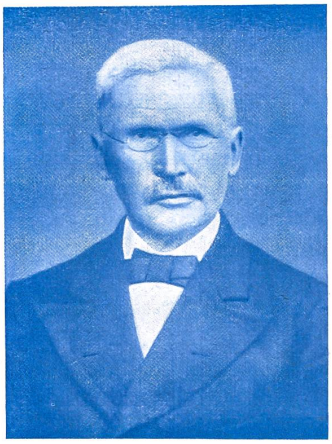

F.-G. Raiffeisen

Raiffeisen istituì una speciale commissione di sussistenza, riunendo i pochi benestanti, i quali anticiparono i capitali occorrenti ai più bisognosi. Raiffeisen riuscì così ad allontanare lo spettro della fame, malgrado che simile modo di procedere non tornasse di gradimento del governo centrale.

Il borgomastro istituì una panetteria. Ogni membro della commissione si impegnò ad assolvere — gratuitamente — un compito speciale; chi regalò il legname, chi macinò il grano a condizioni di favore, chi prestò il suo operato quale muratore o falegname; l'amministrazione generale era — beninteso — assolutamente gratuita.

Ciò rese possibile la distribuzione del pane a condizioni speciali, creando inoltre il presupposto essenziale per una successiva riduzione del prezzo di questo importantissimo, quanto primordiale genere alimentare. Malgrado che il raccolto dell'anno successivo fosse sensibilmente migliore, Raiffeisen non abbandonò l'opera iniziata; egli comprese che il pericolo della fame non era bandito definitivamente.

Troppe difficoltà finanziarie minacciavano il ceto agricolo. La mancanza assoluta di credito metteva il contadino nell'impossibilità materiale di acquistare i prodotti più essenziali per lavorare razionalmente.

Nel 1852 Raiffeisen venne trasferito quale borgomastro a Heddersdorf, dove continuò, con tenacia ed entusiasmo, l'azione di risollevamento culturale ed economico.

Incoraggiato dai successi conseguiti in precedenza, egli tentò anche qui di riunire i più benestanti a favore del proletariato.

Dopo un anno di proficua attività, i suoi benefattori cominciarono però a disinteressarsene, a perdere l'entusiasmo iniziale.

Fu allora deciso lo scioglimento della società, gettando però contemporaneamente le basi di una nuova istituzione che riuniva — quali soci fondatori — i bisognosi.

Compito principale della società era quello di stimolare lo spirito del risparmio e di procacciarsi i mezzi necessari per la concessione di mutui a favorevoli condizioni.

Veniva quindi lanciata l'idea fondamentale! Si riunivano i bisognosi nell'azione di mutuo aiuto.

Dopo 16 anni di esperienze Raiffeisen pubblicava un primo opuscoletto di orientamento e nel contempo veniva ufficialmente incaricato dalla società di agricoltura di effettuare la necessaria propaganda, in vista della diffusione di istituzioni del genere.

Il primo viaggio di propaganda venne coronato dalla fondazione di 18 Casse rurali.

Raiffeisen non ha però limitato la sua attenzione unicamente alla fondazione delle Casse rurali; il problema dell'avvenire delle stesse non poteva lasciarlo indifferente. Era assolutamente necessario che le singole società si riunissero in una forte corporazione. Le Casse necessitavano il reciproco appoggio. Dopo ripetuti tentativi e dopo aver superato non poche difficoltà, Raiffeisen fondò la «Cassa centrale di prestiti» dandole la forma, per esigenza di legge, di una società anonima. Questa Centrale comprendeva pure un servizio incaricato della difesa degli interessi delle Casse affiliate. Raiffeisen morì l'11 marzo 1888 dopo aver avuto la soddisfazione di vedere il movimento — lanciato in tragiche circostanze ed in condizioni estreme — prendere un grande ed insperato sviluppo, per il bene della modesta classe agricola e pure per il bene dell'intera umanità.

Le Casse Raiffeisen Svizzere e la fondazione dell'Unione

di R. Giudici, revisore

La situazione bancaria durante l'ultimo secolo.

L'organizzazione bancaria nella Svizzera è di data relativamente recente. Sino verso la metà del secolo scorso le necessità di credito della economia nazionale erano contenute entro limiti relativamente ristretti. Nelle regioni rurali gli anticipi erano effettuati dalle famiglie più benestanti o da amministratori di casse pubbliche che non trovavano impiego ai loro capitali.

Ciò giustifica il fatto che nel Cantone di Svitto la concessione di prestiti al ceto rurale da parte di alcune famiglie, i cui predecessori si erano arricchiti al servizio di potenze straniere, rappresentava quasi una tradizione. Nel 1856 si calcolava che nel Cantone di Sciaffusa oltre il 50 % del credito fondiario era messo a disposizione da parte di privati.

La vera attività bancaria in Isvizzera è quindi una emanazione poco più che secolare.

Le prime iniziative non vennero nemmeno lanciate da coloro cui abbisognavano crediti, bensì da altri che cercavano una possibilità d'impiego per i propri capitali.

Col progredire dell'industrializzazione nella Svizzera e col conseguente mutamento della situazione economica generale, crebbe, con sviluppo impensato, anche la necessità di offrire ai risparmiatori possibilità d'impiego di mezzi messi in disparte in previsione di momenti difficili.

Sorsero così le prime casse di risparmio; nel 1787 la «Dienstzinsenkasse» in Berna, nel 1792 la «Cassa d'interesse» a Basilea e nel 1794 una Cassa di risparmio a Ginevra.

Più tardi, e precisamente all' inizio del nuovo secolo, anche alcuni comuni (Svitto, S. Gallo, Friborgo, Morat, Soletta, ecc.) procedettero alla fondazione di locali casse di risparmio.

I fondatori erano animati — in generale — da sentimenti filantropici e sociali.

Si tentava una nuova via nell'azione di risollevamento sociale ed economico e di conseguenza anche morale della laboriosa popolazione.

Nel 1835 in Svizzera si contavano già 102 Casse di risparmio; lo sviluppo fu in seguito abbastanza rapido, così che nel 1900 l'effettivo era già salito a 557.

Verso il 1830—1840 sorsero poi le prime vere banche, giacchè sino allora la concessione di mutui era rimasta esclusività dei banchieri privati.

Il primo importante istituto, che assunse contemporaneamente forma di Banca dello Stato, è sorto nel 1834 a Berna, seguito nel 1836 dalla «Banca in Zurigo», nel 1837 dalla «Banca in S. Gallo» e nel 1844 dalla «Banca in Basilea».

Lo sviluppo della costruzione delle ferrovie esigeva alla sua volta il concorso di istituti bancari particolarmente forti; nacquero così le prime banche commerciali.

Sino verso la metà del 19esimo secolo le casse di risparmio investivano i capitali a loro disposizione unicamente in prestiti ipotecari. Il cambiamento della situazione economica generale portò mutamento in questa concessione. Altre forme d'impiego — più redditizie — si presentarono agli istituti finanziari.

La costruzione delle ferrovie, i bisogni degli enti pubblici ed il sorgere sempre più frequente di società anonime e di nuovi istituti bancari offrirono nuove e più allettanti possibilità d'impiego di denari.

In talune regioni il ceto agricolo lamentò una sensibile riduzione delle fonti di credito.

Gli sforzi dei ceti agricoli condussero alla fondazione — in quasi tutti i cantoni — delle banche commerciali. Ciò fu possibile, in ripetuti casi, mediante trasformazione od assunzione di casse di risparmio già esistenti o di istituti similari.

Il compito essenziale delle banche cantonali era appunto quello di assicurare una migliore ripartizione dei capitali disponibili, un più appropriato sodisfacimento del credito agricolo e di quello immobiliare artigianale. Le stessa meta diventava poi particolare attrattiva delle banche ipotecarie.

Anche il ceto operaio ed artigianale cercò di trovare una soluzione adeguata alle proprie necessità finanziarie incamminandosi sulla via del mutuo aiuto.

Accanto alle casse artigianali ed industriali di Basilea, Baden, Zurigo, ecc., venne istituita nel 1869 la Banca Popolare Svizzera a Berna.

In generale simili istituti avevano uno scopo lodevolmente sociale; si voleva portar aiuto alle classi meno abbienti.

Con l'aumentata domanda di credito verso la metà del secolo scorso, il ramo bancario estese il campo di attività con la creazione delle così dette « casse di risparmio e di prestito».

Questo fu in un certo qual senso il risultato di successive modificazioni nel servizio delle casse di risparmio; quest'ultime — create dapprima per offrire buone possibilità d'impiego ai piccoli risparmiatori — cercavano ora, considerato il maggiore afflusso di capitali — migliori investimenti per i mezzi a loro disposizione.

L'organizzazione bancaria elvetica, che sino alla prima metà del secolo scorso si trovava ancora in uno stato embrionale, ha registrato dopo il 1850 un considerevole impulso, così che al 30 giugno 1901 si contavano già 726 istituti (accanto a 116 filiali ed agenzie) che esercitavano attività bancaria. Le stesse si suddividevano in:

125 banche commerciali e banche con attività commerciale ed ipotecaria; 15 banche ipotecarie, 269 casse di risparmio e di prestito, 4 banche di disconto, 266 banchieri privati ed agenti di borsa e 47 cooperative di credito e di risparmio.

Questo rapido sviluppo è stato in un certo qual senso facilitato dal fatto che la legislazione federale e cantonale non ha ostacolato — con disposizioni restrittive — la fondazione di simili enti.

Solo pochi cantoni (Berna, Friborgo, S. Gallo e Sciaffusa) avevano previsto determinate misure protezionistiche a salvaguardia dei risparmiatori.

Malgrado la varietà, menzionata poc'anzi, nel sistema bancario svizzero, l'agricoltura doveva sempre ancora lamentare una forte mancanza di credito. Il credito ipotecario incontrava in generale la necessaria attenzione, ma quello per i bisogni momentanei di esercizio era dimenticato in modo quasi assoluto.

Le Casse di risparmio disseminate nelle regioni rurali avevano perduto lo spirito dei fondatori e ridotto in modo considerevole i rapporti con i più modesti.

Malgrado l'abbondanza dei capitali sul mercato finanziario, l'agricoltura non trovava sufficienti mezzi per i bisogni dell'azienda. Gli istituti finanziari cercavano investimenti più redditizi, rifuggendo volontieri dal piccolo credito agricolo.

La dura crisi del 1880 ha avuto profonde ripercussioni sulla situazione dell'agricoltura ed in seguito alla forte riduzione dei valori immobiliari rurali numerose furono le perdite sopportate da molti istituti bancari. Ciò rivoluzionò il

prestigio per il ceto rurale che non riusciva più ad ottenere i necessari capitali, malgrado le abbondanti liquidità.

Trattavasi evidentemente di una questione di fiducia e non di fattore di natura strettamente capitalistica.

Il crollo di talune banche ed il conseguente panico generale che indusse ben numerosi depositanti ad effettuare forti prelevamenti, costrinse inoltre gli istituti bancari a maggiori prudenze nella concessione di prestiti. All'inizio del nuovo secolo la preferenza dei ceti bancari venne riservata quasi esclusivamente ad investimenti nelle grandi città e nei centri turistici. L'industria alberghiera — che registrava un periodo di alta congiuntura — sembrava dovesse costituire l'unico mutuatario sicuro.

Il credito agricolo ha naturalmente aspetti e caratteristiche del tutto particolari. In generale ogni affare si svolge entro periodi relativamente prolungati; il ritmo di riproduzione del bestiame ed il costo dei mezzi di produzione non permettono infatti rapidi ammortamenti. Inoltre il credito deve poter venir accordato senza eccessive spese; trattandosi — nella maggior parte dei casi — di importi relativamente modesti, le spese assumono facilmente una proporzione esagerata nei confronti della somma mutuata. E' evidente che la fiducia personale rappresenta un fattore fondamentale e di primordiale importanza nei rapporti tra creditore e debitore. Raramente i mutuatari sono in grado di produrre registri che possano documentare in modo irrefutabile la loro capacità finanziaria ed economica.

L'indispensabile controllo dell'impiego dei capitali è inoltre attuabile solo se il debitore svolge la sua attività nelle immediate vicinanze del creditore.

A dispetto della varietà e della specializzazione dell'organizzazione bancaria si lamentava — nel secolo scorso — (ed in talune regioni la lacuna è ancora di attualità!) la mancanza di una confacente fonte di credito per il ceto rurale.

Spinti dalle conseguenze della crisi economica del 1880 e 1890 gli ambienti interessati esaminarono le numerosissime suggestioni che avrebbero dovuto condurre ad una soluzione della questione del credito agricolo.

Venne suggerita la creazione di una banca ipotecaria federale, con il particolare compito di distribuire — a condizioni di particolare favore — i capitali al ceto agricolo ed artigianale.

L'idea di un istituto centrale urtava però contro lo spirito federalista nazionale e venne perciò abbandonata.

Le Banche Cantonali non mancarono di appoggiare le domande di credito ipotecario presentate del ceto agricolo; per contro a quest'ultimo mancava il credito a condizioni favorevoli per bisogni fluttuanti.

Giustamente affermava il prof. Dr. A. Krämer, della scuola politecnica federale, che i bisogni dell'agricoltura non potevano essere soddisfatti da un istituto centrale, ma dovrebbero venir risolti tramite la creazione di una rete di cooperative di credito a carattere locale.

Le difficoltà contro le quali si urtavano — e crollavano — tutte le proposte tendenti ad una soluzione del problema, svegliarono nel ceto agricolo la volontà di provvedervi in modo indipendente, seguendo la via del mutuo aiuto e con la fondazione di alcune cooperative di credito.

Pionieri e primi tentativi d'introduzione delle Casse Raiffeisen in Svizzera prima del 1900.

Primo fra i propagandisti dell'idea del mutuo aiuto cooperativistico nel settore del risparmio e del credito va senz'altro ricordato il Dr. A. Krämer, germanico, professore alla scuola politecnica federale a Zurigo. In un discorso presentato all'assemblea delle società cooperative svizzere in Soletta nel 1877 definì la cooperativa di credito il presupposto essenziale per una feconda attività rurale.

Non nascose il suo stupore nel constatare come le Casse Raiffeisen non fossero ancora diffuse in Isvizzera e ad ogni occasione favorevole non mancò di caldeggiarne l'introduzione e la diffusione.

Il discorso del Dr. Krämer non rimase senza eco. Le associazioni agricole di Lucerna, dapprima, e poi di Berna, dedicarono al problema particolare studio.

Mentre nel cantone di Lucerna la questione restò allo stadio di esame, nel cantone di Berna si passò alla realizzazione grazie allo spirito d'iniziativa ed alla tenacia — sorretta da intramontabile persuasione nella buona causa — del consigliere di stato bernese Edmondo von Steiger.

Il giovane uomo di stato s'era recato personalmente da Raiffeisen a Neuwied am Rhein. Il fatto di aver potuto constatare — alla fonte — come la cooperazione avesse potuto vincere le difficoltà personali, non ha mancato di indurre von Steiger a raddoppiare i suoi sforzi pur di mettere al servizio delle nostre classi rurali i vantaggi di questa benefica istituzione.

E nel 1886 avveniva infatti la prima fondazione d'una Cassa Raiffeisen a Schosshalde presso Berna; nel 1887 fu incoraggiata e portata alla costituzione quella di Zimmerwald e nel 1888 la terza a Gurzelen.

Il terreno non era però ancora maturo per raccogliere il seme gettato, e le cooperative ebbero breve vita, almeno quale casse di credito.

Nel 1894 la Cassa di Schosshalde modificò i propri statuti aggiungendo — accanto all'attività di credito e di risparmio — una cooperativa per acquisto e vendita di prodotti alimentari e di sementi; nel 1902 l'assemblea generale decise la soppressione del servizio di risparmio, per eliminare successivamente anche l'attività di credito che non aveva mai assunto l'auspicato sviluppo.

Questo istituto aveva così cessato di vivere quale Cassa Raiffeisen, trasformandosi e continuando quale cooperativa agricola.

Anche le altre 2 Casse fondate da von Steiger non ebbero vita più lunga. Gli sforzi del consigliere di stato bernese per introdurre le Casse Raiffeisen in Isvizzera erano così — in buona parte — falliti.

Ciononostante egli rimase fedele alla idea raiffeisenista ed a Lui va senz'altro il merito d'aver iniziato la pratica lavorazione di un terreno spinoso ed oltremodo arido. Più tardi ebbe però l'immensa gioia di constatare che l'ideale di Raiffeisen andava incontrando ed aveva anzi già incontrato altre simpatie ed ai primi due congressi annuali della giovane Unione Svizzera delle Casse rurali del 1903 e 1904 portava ai delegati il caloroso saluto e l'augurio di un costante progresso.

Anche nel cantone di Argovia l'idea di Raiffeisen incontrava poi qualche difensore nei ceti agricoli. Nel 1893 venne fondata una Cassa rurale a Kaisten, nel tentativo di risolvere la critica situazione finanziaria di quel ceto rurale.

Alcune modificazioni allo statuto proposte dal Consiglio di Stato crearono una situazione ambigua e la Cassa non resistè alle esigenze del tempo; essa venne di conseguenza sciolta prima della fine dell'anno.

Anche la Svizzera romanda effettuava il suo primo tentativo nel 1893, con la fondazione di una Cassa rurale a Epend nel cantone di Friborgo. Alla sua volta il ceto artigianale tentò verso il 1880 di istituire casse artigianali di credito similari, nell'intento di sanare la critica situazione finanziaria.

Queste ondate di iniziativa e di propaganda per la fondazione di piccoli istituti di credito a difesa degli interessi artigianali ed agricoli seguirono di pari passo il ritmo della congiuntura ed illustrano la momentanea situazione economica.

L'idea della fondazione di simili enti bancari riprese carattere di attualità all'i-

nizio della crisi economica del 1884 e particolarmente durante gli anni 1886/1888, ma riperdette parte della sua importanza nel periodo di relativa buona congiuntura che corse negli anni 1889/1916.

La fondazione di istituti di credito divenne di grande attualità durante la crisi artigianale del 1900/1902. In questi ambienti la questione delle cooperative di Raiffeisen fu sovente all'ordine del giorno; non si passò però mai alla realizzazione pratica.

Questo breve cenno della vita storica-economica illustra come la popolazione rurale s'interessasse sempre maggiormente del movimento di Raiffeisen. I pochi tentativi pratici — benchè assecondati dell'appoggio dei ceti dirigenti agricoli ed artigianali — non bastarono a diffondere la nuova idea e fu d'uopo pazientare sino al sorger del nuovo secolo per salutare il nascere della prima Cassa Raiffeisen svizzera, di una forza tale da essere in grado di svolgere i compiti prefissati e che segnasse così la via da seguire.

Le Casse mutue di credito si basano sullo sforzo personale assoluto. Esso ha per effetto di valorizzare nel modo più esteso lo sviluppo e l'impiego delle energie latenti della popolazione e del suolo.

F.-G. RAIFFEISEN, 1866.

Il parroco Traber e la Cassa Raiffeisen di Bichelsee.

Bichelsee è il « Grütli » del movimento raiffeisenista elvetico. I numerosi sforzi effettuati sino allora, che avevano carattere tutt'altro che sporadico, non condussero all'auspicata meta.

Ad un modesto e sino allora sconosciuto parroco di Bichelsee spettò il privilegio di fondare una Cassa Raiffeisen in grado di assolvere ogni suo compito.

Traber Giovanni Evangelista, fu il modesto parroco ed il grande pioniere.

Egli nacque il 24 marzo 1854, quale sesto figlio di una famiglia di agricoltori-artigiani a Homburg (Turgovia). Le modeste condizioni finanziarie costrinsero la sua numerosa famiglia a duro lavoro ed a sacrifici economici assai gravosi.

Questo stato di cose e la eccellente istruzione primaria esercitarono sul carattere del giovane Traber un influsso che lascerà tangibili segni nel suo carattere. La sua gioventù fu già scuola di duro lavoro e di costante tenacia. A 12 anni venne affidato ad un contadino del paese per il governo del bestiame, ma appena quattordicenne ebbe la sventura di perdere dapprima la madre e poi anche il padre. Era questo un gravissimo colpo per i sei orfanelli. Così, giovanetto ancora, Traber conobbe i dolori della vita. Per i fratelli la parola d'ordine era una sola: tener duro, restar uniti.

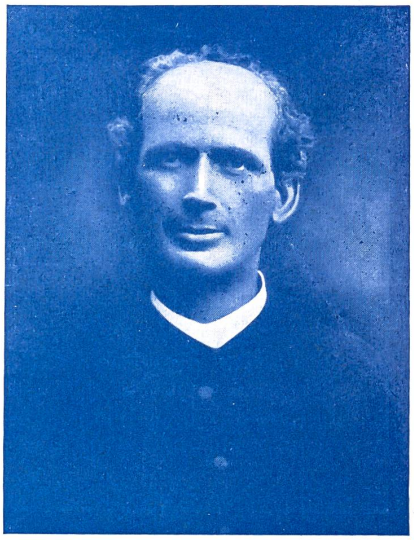

J.-E. Traber, giovane parroco

Giovanni venne iniziato da un suo fratello nei lavori di falegname ed accanto a ciò non lesinava il suo concorso in quelli agricoli. Intanto però maturava in lui il piano ed il sogno della vita sacerdotale.

Non appena i fratelli ebbero superato il periodo delle difficoltà maggiori, Traber comunicò loro il suo progetto e nel 1873, 19enne, iniziò gli studi ginnasiali ad Einsielden per terminare nel 1879 — con completo successo — quelli liceali a Frauenfeld.

Nel 1883 egli lesse la prima Messa nella sua parrocchia di Homburg. Dopo un breve periodo quale cappellano a Sirnach, venne eletto parroco di Bichelsee dove — durante 41 anni — sviluppò tutta la sua benefica attività.

Il 29 ottobre 1930 morì dopo una vita piena di lavoro e di preghiera; le sue spoglie vennero sepolte nel cimitero di Bichelsee.

Il parroco Traber ha dedicato tutta la sua vita ai suoi parrocchiani; oltre ai problemi di natura morale-religiosa egli assicurava il suo prezioso aiuto nella soluzione di quelli economici-sociali.

La gioventù trascorsa in ambiente agricolo-artigianale gli aveva permesso di conoscere le difficoltà della lotta per l'esistenza del piccolo e modesto cittadino.

Le cooperative di credito secondo il sistema Raiffeisen permettono alla classe media e lavoratrice di rendersi indipendente dai « trust » e dall'alta finanza. Esse sono il seme della libertà economica e della prosperità per la nostra popolazione rurale. Le casse Raiffeisen sono una delle più belle istituzioni del secolo scorso.

J.-E. TRABER, 1902.

Il suo motto — frutto di tante esperienze — era: aiutati, che il Ciel t'aiuta.

Come doveva ciò esser possibile? Come poteva mai esser possibile che le persone finanziariamente deboli si unissero contro i magnati della finanza? Come potevano procurarsi quegli i capitali loro occorrenti? Chi avrebbe prestato loro fiducia?

Un collega di Traber, un parroco germanico, attirò l'attenzione del difensore della causa dei poveri sulle Casse rurali in attività in Germania. Furono trovate le necessarie istruzioni circa l'organizzazione e l'amministrazione di simili casse in due opuscoletti pubblicati dal Dr. Fassbender e dal parroco S. Sayer.

Ciò che era stato realizzato con successo altrove, doveva poterlo essere anche da noi!

Già il 3 dicembre 1899 Traber convocò gli uomini di Bichelsee per uno scambio di vedute su simili istituzioni. L'idea era però troppo nuova; l'assemblea non poteva decidersi a passare alla costituzione di un simile organismo. Ciononostante numerose furono le simpatie e grande anche l'interesse. Traber disponeva però, accanto ad una buona dose di coraggio, anche la necessaria energia. Servendosi di un esemplare degli statuti in vigore nel Würtemberg passò alla elaborazione di uno statuto per la costituenda Cassa rurale di Bichelsee. Il 17 dicembre veniva convocata una nuova assemblea e pieno d'entusiasmo egli perorò la costituzione del nuovo ente comunale, presentando il progetto di statuto.

Lo scopo che noi dobbiamo raggiungere è quello di poter formare in ogni comune rurale una cooperativa di credito d'utilità pubblica amministrata secondo il sistema Raiffeisen.

Prof. Dr. LAUR,
segretario dei Contadini Svizzeri.

Dopo collegiale discussione l'assemblea decideva, in linea di massima, di procedere alla fondazione, mentre numerose già fioccavano le dichiarazioni di adesione. Allora Traber non perdette più tempo. Il 21 dicembre convocava l'assemblea di fondazione ed alla presenza di 48 soci fondatori veniva decisa l'apertura della Cassa per il 1 gennaio 1900; nel contempo si faceva luogo alla nomina degli organi direttivi. Era così condotta in porto la prima fondazione di una Cassa rurale svizzera sistema Raiffeisen, istituzione che si è poi dimostrata capace di superare ogni difficoltà iniziale e di assolvere ogni compito statutario.

Alla fine del primo anno i depositi ammontavano a 16 167 franchi, ripartiti su 84 libretti di risparmio, mentre ca. 17 mila franchi erano stati versati in obbligazioni, libretti di deposito ed in conto corrente.

Durante lo stesso periodo la Cassa accordava prestiti per complessivi 24 360 franchi mentre i conti correnti debitori presentavano un saldo passivo di 8725 franchi. La maggior parte dei mutui oscillava tra i 100 ed i 250 franchi; furono persino accordati prestiti di soli 50 fr.

Il primo esercizio contabile chiuse con un beneficio netto di 451 fr. 45; evidentemente il cassiere non beneficiò di retribuzione alcuna. La Cassa non disponeva di cassaforte, che venne acquistata solo nel 1904 (per 180 fr.!). L'inizio si è dunque svolto in condizioni oltremodo sempliciste; per contro il seme gettato ha ben presto dato vita ad albero rigogliosissimo, solido e sano sino al midollo; e questo successo rappresentò il punto di partenza di una fra le più importanti organizzazioni economiche nazionali.

La Cassa rurale di Bichelsee, la cui presidenza venne affidata sino al 1921 a Traber stesso, si è trasformata in un fiorente istituto, in grado di assicurare alla popolazione indiscutibili vantaggi di natura economica. I conti per l'esercizio 1949 (cinquantesimo) presentavano una somma di bilancio di 4 110 757 franchi; i soci passarono dai 48 della fondazione a 226.

Non appena fu noto che a Bichelsee la fondazione di una Cassa rurale era stata coronata da successo, Traber si vide interpellato da ogni parte con domande di ogni genere relative all'organizzazione ed alla fondazione di simili istituti. Il parroco di Bichelsee provvide a redigere di conseguenza un piccolo opuscoletto con istruzioni destinate agli interessati.

Era però altrettanto naturale che in determinati ambienti finanziari la notizia del successo di Traber non venisse accolta con eccessivo entusiasmo. Altre nuove fondazioni non tardarono infatti a coronare le prime fatiche. Dapprima nel cantone di Soletta, poi a San Gallo ed in seguito nei cantoni di Lucerna, Basilea-Campagna, Turgovia e Svitto.

La nuova idea si faceva larga via ad onta degli ostacoli da superare, numerosi e non lievi.

Altrettanto repentina fu l'opposizione sollevata da parecchie parti contro il giovane movimento. I nemici della nuova idea pretendevano di dover difendere gli interessi del risparmiatore, di preservarlo così da inevitabili « catastrofi ».

Purtroppo coloro che assunsero atteggiamento di presaghi furono presto sconfessati; anzi le Casse Raiffeisen non cagionarono mai perdita ai loro depositanti, ciò che non può essere affermato nei confronti di taluni enti bancari che a suo tempo avevano « aperto gli occhi » ai depositanti sui pericoli che nascondeva il giovane movimento cooperativistico.

Traber non risparmiò nè fatica nè sacrifici, pur di facilitare la marcia alla nuova istituzione. Con consigli, con raccomandazioni e con scritti egli soleva incoraggiare i primi raiffeisenisti a perseguire sul buon cammino; redigeva tabelle e direttive per i cassieri, liquidava giornalmente una voluminosa corrispondenza ed effettuava delle revisioni alle casse di recente fondazione.

Il grande merito di Traber è evidentemente quello di aver non solo favorito la fondazione della Cassa di Bichelsee e di altre nelle vicinanze, ma di aver loro assicurato l'indispensabile appoggio morale, e di averle strappate dall'isolazionismo, unendole in un unico forte movimento, la *Unione Svizzera delle Casse rurali.*

La fondazione dell'Unione.

Dopo le prime esperienze e dopo aver constatato che le Casse rurali erano chiamate ad assolvere compiti particolarmente importanti, F. G. Raiffeisen cercò la via ed i mezzi atti ad assicurare alle singole Casse un avvenire prosperoso anche durante i periodi più burrascosi e difficili.

Fondare una Cassa rurale — egli affermava — non è difficile; ben più difficile è il conservarne lo spirito, ed assicurarle una buona amministrazione.

Sin dagli inizi si constatò la necessità di creare un organo esterno che fosse in grado di favorire l'unità di spirito delle istituzioni, di sorvegliarne l'attività onde mantenerla entro limiti esattamente definiti e — se del caso — assicurarne la direzione, salvaguardando in tal modo i diritti dei soci, vincolati dall'obbligo della responsabilità personale solidale.

Anche le prime Casse elvetiche, fondate sotto l'entusiastico impulso di G. E. Traber, risentirono lo stesso bisogno; la necessità di unirsi per la difesa dei propri interessi, nonchè la creazione di un centro di compensazione che assumesse sempre maggiore importanza.

Traber che aveva studiato nei suoi dettagli lo sviluppo del movimento Raiffeisen in Germania, non ne fu certo meravigliato.

Nel 1901, in occasione di una conferenza, egli aveva già fatto allusione alla necessità di « fondare federazioni con delle Casse centrali di prestiti, destinate a regolare la compensazione monetaria ».

Le giovani Casse, ed in particolare i loro promotori reclamavano la fondazione di una Unione Svizzera.

L'avvocato Giorgio Beck esponeva infatti questa idea già prima della fondazione della Cassa di Sempach; in una lettera indirizzata il 9.7.1901 al parroco Traber egli domandava infatti: « Non intende Lei esaminare la possibilità della fondazione di un ufficio centrale che assicuri la compensazione dei bisogni monetari? Secondo il mio punto di vista — continua Beck — ciò rappresenta l'uovo di Colombo! ».

In un secondo scritto in data 14.1.1902 Beck scriveva ancora a Traber:

« L'affare è in movimento, ma la creazione di una federazione assume carattere di tutta urgenza. Sono del parere che non appena avremo raggiunto l'effettivo di una cinquantina di Casse dovremo procedere alla creazione di un ufficio di compensazione, ricorrendo al caso — provvisoriamente — magari all'aiuto di un istituto finanziario già esistente e prevedendo in seguito la fondazione di una società anonima come a Neuwied. »

Lo stesso desiderio veniva poi espresso dal presidente della Cassa Raiffeisen della Società degli operai cattolici di San Gallo in una lettera indirizzata a Traber.

Egli scriveva allora: « Bisognerà pur intraprendere i passi necessari presso tutte le Casse rurali esistenti attualmente in Isvizzera, nell'intento di riunirle in una Unione generale come lo è il caso in Germania; ciò faciliterà le relazioni delle Casse tra di loro e quest'ultime si sentiranno non solo validamente sorrette da un istituto centrale, ma potranno anche rendere maggiori servizi alla comunità generale; in tal modo sarà assicurato anche un più fiorente sviluppo alle singole istituzioni ».

L'idea della creazione di una Unione e l'organizzazione della stessa diedero invero non poco lavoro al parroco Traber ed a Giorgio Beck, che studiarono gli statuti delle federazioni straniere di Neuwied, del Voralberg, del Würtemberg, della Baviera e del Tirolo meridionale.

Mediante contatti personali e scambio di corrispondenza fu cercata e studiata una conveniente soluzione al problema.

E quest'ultima venne finalmente trovata. L'avvocato Beck presentò il progetto di statuto all'assemblea preliminare, che ebbe luogo il 16 giugno 1906 a Lucerna ed alla quale vennero convocate le ventun Casse Raiffeisen svizzere allora conosciute agli iniziati.

Quindici Casse risposero all'appello, altre scusarono la loro assenza mentre altre ancora avevano lasciato intravvedere la loro adesione al progetto.

Dopo la nomina dell'Ufficio presidenziale, il signor Beck illustrò l'importanza che l'assemblea di quel giorno poteva avere per il movimento Raiffeisen Svizzero; considerando l'importanza acquistata dall'Unione centrale tedesca, costituita verso il 1870 da tredici Casse soltanto, si avrebbe dovuto sperare — proseguiva l'oratore — che una simile istituzione avrebbe potuto prendere anche in Isvizzera un'importanza addirittura maggiore.

Il progetto sottoposto all'assemblea era stato elaborato sul tipo degli statuti in vigore presso le federazioni germaniche.

La prima questione da risolvere era quella di sapere se si voleva istituire una cooperativa che avesse unicamente lo scopo di divulgare le idee di Raiffeisen e di difendere gli interessi delle associazioni affiliate, oppure se il compito principale dovesse essere quello di creare un istituto finanziario per la compensazione ed infine se una sola istituzione avrebbe potuto rispondere a queste necessità e raggiungere le differenti mete. Nel caso di una Cassa centrale si avrebbe dovuto inoltre sceglierne la forma giuridica, vale a dire dare la preferenza ad un istituto retto dalle disposizioni della società anonima, oppure propender per la personalità giuridica della cooperativa.

Considerato il fatto che la legislazione federale non presentava ostacoli di sorta alla creazione di una Cassa centrale avente forma di cooperativa, venne deciso di adottare simile forma giuridica, l'unica che avrebbe riunito tutti i vantaggi desiderati.

In simile istituzione cooperativa, formata dall'unione di altre cooperative, lo spirito dell'unità e della solidarietà potevano manifestarsi pienamente. Ciononostante fu esclusa la responsabilità personale delle Casse affiliate nei confronti dell'Unione; per contro fu inserito l'obbligo di partecipare alla costituzione del capitale sociale della Cassa centrale.

E' così che venne escogitata la soluzione che — per quanto concerne la sua forma — si è addimostrata eccellente, racchiudente in se vantaggi tali da giustificarne il mantenimento anche per l'avvenire.

L'esame degli statuti si svolse nel corso di una nutrita discussione durata ben tre ore.

L'assemblea preliminare dei delegati votava in seguito all'unanimità le seguenti risoluzioni:

1. Gli statuti devono essere adottati definitivamente e stampati come risultano dopo gli odierni dibattiti.
2. Un'assemblea di fondazione dev'essere convocata al più tardi entro l'autunno per gettare le basi dell'Unione centrale.
3. I signori Traber e Beck sono incaricati dell'esecuzione delle decisioni e faranno tutto il necessario a questo scopo.

Il processo verbale di quest'assemblea concludeva con le seguenti parole:

« Tutti i presenti sono convinti d'aver partecipato ad una buona azione di cui l'avvenire dovrebbe dimostrarne le benefiche e felici conseguenze ».

Il primo passo era fatto; gli statuti, legge fondamentale della nuova federazione erano elaborati e si poteva passare alla realizzazione della nuova istituzione.

Gli statuti vennero poi sottoposti ad esame ed approvazione da parte di tutte le Casse Raiffeisen note agli inizianti con l'invito di volerli approvare aderendo alla costituenda Unione.

L'assemblea costitutiva veniva indi convocata il *25 settembre 1902* al ristorante Linth-Escher a Zurigo.

Dieci Casse, rappresentate da 20 delegati, risposero all'appello nella città della Limmat.

In questa occasione veniva decisa la fondazione dell'Unione Raiffeisen svizzera, società cooperativa a responsabilità limitata.

Sotto la presidenza del parroco Traber, le dieci Casse presenti approvarono gli statuti e diedero mano in via definitiva alla fondazione dell'Unione, assicurando la loro adesione. Le dieci Casse affiliate riunivano a loro volta complessivamente 634 membri.

Bichelsee fu scelto quale sede dell'Unione e quel domicilio giuridico fu mantenuto per lunghi anni, anche quando la sede della Cassa centrale venne trasferita a San Gallo.

All'elaborazione di un regolamento per la Cassa centrale, per il Consiglio di Sorveglianza e per le revisioni seguiva anche la nomina degli organi amministrativi.

A comporre il primo comitato di direzione (tre membri) vennero chiamati: direttore dell'Unione e presidente del comitato G. E. Graber di Bichelsee; a sostituto di Traber venne nominato Giorgio Beck di Sempach e quale segretario Leone Brodmann di Ettingen; supplenti Riccardo Griesser, parroco di Seewen e Giacomo Bättig di Zell.

Il processo verbale di cui citiamo uno stralcio documenta suadivamente l'ottimo spirito che regnava fra i delegati.

« Prima di chiudere la seduta — l'ora del pranzo essendo già trascorsa da tempo parecchio — l'avvocato Beck indirizzò le più cordiali felicitazioni al primo presidente Raiffeisen svizzero, il rev. parroco Traber; facendosi interprete dei sentimenti di tutti i presenti egli espresse la gratitudine al primo direttore dell'Unione per il suo merito incontestato d'aver portato a termine una nuova buona opera, le cui benefiche conseguenze non potranno mai venir giustamente valutate. Traber ha infatti introdotto nel nostro paese le Casse Raiffeisen, le ha assecondate sin dal loro sorgere con ogni premura ed ha loro assicurato una costante stabilità creando la Cassa centrale dell'Unione.

E come le Casse rurali germaniche festeggiano in questi giorni — con l'inaugurazione di un magnifico monumento — il ricordo del loro grande fondatore — il padre Raiffeisen —, le generazioni future svizzere saranno legate al parroco Traber da profonda ed intangibile gratitudine. »

Il verbale chiude con le seguenti parole:

« Nel tardo pomeriggio, dopo un lavoro compiuto seriamente, i raiffeisenisti svizzeri si disperdono ai quattro venti; tutti hanno però la coscienza tranquilla, convinti che l'opera iniziata, di cui hanno volontariamente deposto la prima pietra, rappresenterà presto un potente appoggio per le classi rurali e medie della nostra Patria; le generazioni future benediranno l'assemblea di Zurigo ed i suoi ventun partecipanti. Dio ci protegga! »

Il ricordo della fondazione dell'Unione e la festa commemorativa che sarà organizzata in occasione del suo cinquantesimo, offrirà grata occasione per testimoniare profonda riconoscenza a tutti i fondatori ed in primo luogo al nobile parroco di Bichelsee, M. rev. G. E Traber, per i suoi meriti inestimabili e per la sua lungimirante iniziativa.